

Comité Local d'Information et de Suivi

Réunion du 13 Octobre 2004

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Nous allons commencer cette réunion avec un ordre du jour qui comporte trois points :

- La présentation du dixième rapport de la Commission Nationale d'Evaluation - et je salue le Président de la Commission ainsi que ses collègues.
- L'information des membres du CLIS sur un certain nombre d'études qui ont été conduites sur l'initiative du Bureau.
- Et enfin, l'adoption de la décision modificative du budget 2004.

Avant de passer la parole au Président de la Commission Nationale d'Evaluation, est-ce que vous avez des souhaits de modifications de cet ordre du jour ou des observations de nature générale ? Non ? Monsieur le Président, vous avez la parole.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Merci beaucoup Monsieur le Préfet. Je veux vous présenter les grands traits de notre rapport annuel n°10. Finalement, cette année il y a deux choses qui ressortent à première vue en regardant ce rapport ; l'une, c'est qu'il y a, grâce aux forages dirigés, aux carottages, qui ont été faits à Bure, des éléments qu'il est possible de présenter et de discuter, et la deuxième, c'est que l'on s'approche de 2006 et que pour cette raison, il nous a paru important de faire figurer en tête de ce rapport quelques pages qui sont le bilan prévisionnel, c'est-à-dire qui préfigure le rapport global qui nous est demandé par la Loi de 1991.

Le premier transparent ne vous apprendra pas grand-chose : nous l'avons mis simplement pour rappeler que les recherches conduites dans le passé et la production d'électricité, ont engendré des déchets de natures variées. Parce que, autant les déchets qui viennent de la production d'électricité sont standardisés, autant les recherches conduites dans le passé, comme toute recherche, ont amené une quantité de déchets, de compositions très diverses, de conditionnements assez divers qui sont pour la plupart à Marcoule ou à Cadarache.

Il est bien sûr indispensable que la France gère ces catégories de déchets et qu'elle se dote d'un programme national de gestion, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas des déchets

qui soient orphelins. Nous pensons tous en premier lieu aux déchets qui, eux, ne sont pas orphelins, qui sont passés par les installations de La Hague pour être retraités, mais il y a en fait une énorme quantité de déchets qui proviennent des sources hospitalières, que ce soit pour l'imagerie ou que ce soit pour le traitement du cancer. Il y a aussi beaucoup de déchets qui proviennent de vieilles sources industrielles pour des utilisations industrielles, que ce soit là encore de l'imagerie ou des modifications de structures physiques, et nous ne pouvons pas rejeter sur les générations futures la charge de ces déchets, en particulier pour ce grand nombre de déchets de natures variées qui résultent soit des recherches, soit des applications médicales ou industrielles.

L'axe 1 de la loi, c'est l'axe "séparation et transmutation". L'enjeu est bien sûr de réduire la radiotoxicité à long terme des déchets, en séparant les éléments qui sont les plus radiotoxiques et puis en transformant certains d'entre eux. Cela comporte donc inévitablement deux volets : séparation et transmutation. Et je crois que j'avais eu l'occasion de vous dire dans le passé que ce sont deux opérations d'un ordre de grandeur de difficulté extrêmement différent. La séparation poussée, c'est de la bonne physico-chimie appliquée, et on peut dire que le CEA a, en collaboration avec le CNRS, mis au point un certain nombre de procédés de séparation qui fonctionnent très bien pour séparer tous ces éléments que vous avez là sur le tableau.

On devrait pouvoir, d'ici la fin 2005, avoir un programme de démonstration de la faisabilité technique parce qu'actuellement, nous en sommes à la faisabilité scientifique, c'est-à-dire la faisabilité dans le laboratoire, sur la paillasse. Mais la faisabilité technique pose évidemment d'autres problèmes. Actuellement, les actinides dits mineurs, le neptunium, l'américium, le curium, on peut envisager de les transmuter. On va parler de la transmutation dans un instant. Pour l'iode et le césium qui ne sont pas des actinides, qui sont des produits de fission, des masses atomiques beaucoup moins importantes, ce n'est pas du tout simple d'envisager de les transmuter. Nous nous orienterions plutôt vers des confinements scientifiques. Et puis il y a le curium qui est un problème scientifique encore à traiter ; on ne possède pas encore toutes les connaissances suffisantes pour le retraiter.

Maintenant nous allons parler de la transmutation et comme je vous le disais, c'est une voie de recherche d'un ordre de grandeur très différent de la séparation. D'abord, ce sont des recherches qui ne sont pas le Prix Nobel mais qui s'en

approchent et, d'autre part, les installations, les équipements à développer pour faire ces travaux sont d'un tout autre ordre de grandeur que des équipements de laboratoire. Pour l'instant, il y a un programme européen, le cinquième programme européen de recherche et développement a été à peu près réalisé, et les recherches pour l'avenir ont été plus étalées que prévu primitivement. Les travaux ne se sont pas toujours déroulés aussi vite que nous l'aurions souhaité dans le cinquième PCRD, et puis nous voyons maintenant qu'il y a d'autres problèmes qui se posent. Je vous faisais allusion tout à l'heure à la difficulté de ce domaine, mais nous avons ici Monsieur SCHAPIRA qui pourra répondre à toutes vos questions là-dessus, c'est l'homme le plus savant dans ce domaine.

Les expériences de transmutation dans le réacteur Phénix ont beaucoup tardé parce que le réacteur Phénix date de 1973, donc il a fallu lui faire une cure de rajeunissement, le mettre aux normes de sécurité actuelle. Et en fait, les expériences n'ont commencé que début 2004, c'est-à-dire que même si vous ne comptez qu'un temps de séjour de six mois par exemple pour une manipulation, après il va falloir laisser refroidir et il va falloir faire les analyses des produits de la manipulation et nous n'aurons pas grand-chose encore d'ici la fin 2006.

Il y a un élément nouveau que j'ai mentionné en bas de ce transparent, c'est qu'il y a un programme international qui s'appelle "Génération 4" où vous trouvez un peu tout le monde, un peu tous les grands pays qui s'efforcent de travailler sur des réacteurs du futur. Et ces réacteurs, dans la mesure où ce serait des réacteurs à neutrons rapides, ils pourraient recycler leurs propres déchets à vie longue, et peut-être recycler certains des déchets plus anciens.

Si nous faisons un peu le tour de l'axe 1, nous voyons qu'il n'y aura pas en 2006 d'arguments scientifiques décisifs pour prendre une décision sur la transmutation, si ce n'est de continuer les recherches. Il est évident que toute stratégie dans ce domaine doit faire partie d'une politique nucléaire définie à long terme. Cela peut être toutes formes de politiques nucléaires, cela peut être celle de la Suède qui dit : "nous allons fermer les réacteurs nucléaires" ; cela peut être celle des Américains ou des Chinois qui disent : "nous allons continuer", mais de toute façon ça doit s'inscrire dans une politique à long terme dans laquelle il y aura les problèmes de la moitié du siècle qui pourront être soit l'étude des réacteurs de génération 4 si on va dans un sens, soit je ne saurais pas exactement vous dire quoi si on va dans un autre. Les

procédés de séparation poussée, je vous l'ai dit tout à l'heure, ne sauraient être mis en œuvre que si l'on a la transmutation qui va avec. A quoi cela servirait d'avoir du neptunium séparé, de l'américium, du curium séparé si c'est pour les mettre sur une étagère derrière nous et puis les regarder. Sauf que le curium sur l'étagère, ce n'est pas un produit particulièrement recommandable.

Concernant l'axe 2, nous sommes géographiquement plus proches de vous. L'enjeu est le problème de savoir si nous pouvons stocker des déchets dans les couches géologiques en profondeur, avec prise en compte de la réversibilité. Je vous rappelle que la CNE avait été consultée il y a déjà un certain temps par le Gouvernement et nous avons remis notre rapport en 1998 qui concluait en faveur de la réversibilité.

En résumé, il y a eu trois sites qui ont été caractérisés. Sur l'un d'entre eux, celui qui était dans la Vienne, nous avons donné un avis négatif et nous avons donné un avis positif pour la poursuite des travaux de recherche dans la Meuse et dans le Gard. Le Gouvernement a choisi la formation du Callovo-Oxfordien de la région de Bure, pour que des investigations poussées et l'implantation d'un laboratoire souterrain soient réalisées. Les travaux de recherche ont très bien mobilisé les universitaires, les gens du CNRS et se sont déroulés dans une collaboration européenne extrêmement efficace. Finalement, il n'y a pas beaucoup de secrets dans les domaines de gestion des déchets nucléaires, donc les Français ont travaillé avec les Suédois, les Suisses, les Belges, qui sont en Europe les gens les plus avancés, et probablement la Suède est le pays le plus avancé dans le monde. Cela peut paraître paradoxal, mais c'est un pays qui a décidé de sortir du nucléaire qui est le plus avancé dans le monde au point de vue de la gestion des déchets nucléaires.

Alors les moyens scientifiques mis en œuvre ont été très divers : il y a eu de la géophysique, de la sismique 3D de surface, des forages verticaux et déviés jusqu'à l'horizontal, des enregistrements de type géophysique réalisés dans les forages, ce que nous appelons couramment les diagraphies, de la sismique en fond de puits, des carottages. Nous sommes allés à Bure et avons vu cinq kilomètres de carottes et il y a eu bien sûr aussi des expériences en labo.

Dans la situation actuelle, il y a un certain nombre de caractères de l'argilite du Callovo-Oxfordien dans le secteur de Bure qui ont été mis en évidence. Il y en a deux qui concernent la continuité et l'homogénéité. Il y a la régularité stratigraphique et minéralogique, ce qui veut dire que si nous nous déplaçons latéralement comme par

exemple dans le forage dévié qui fait un millier de mètres de déport je crois, nous voyons que la composition de la roche reste extrêmement constante. Il n'y a pas de méchants petits lits de sable ou de choses comme ça qui pourraient constituer un drain perméable, c'est une roche qui est extrêmement constante dans sa composition, dans sa structure.

Le deuxième point est l'absence de faille ou de fracture ; c'est quelque chose de très remarquable. Je sais que nous ne sommes pas loin de la faille de Gondrecourt ou des failles de la Marne, mais dans les carottes que nous sommes allés voir et sur les diagraphies qui donnent des renseignements très intéressants là-dessus, c'est vraiment d'une extrême régularité, avec une faible perméabilité matricielle, c'est-à-dire que c'est une roche qui est extrêmement imperméable, et de faibles gradients hydrauliques entre l'aquifère qui est en-dessous et l'aquifère qui est au-dessus, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pression qui s'exerce pour transiter depuis un aquifère vers l'autre. Ce sont des informations qui ont pratiquement toutes été acquises au cours de la dernière année 2003 et première moitié de 2004. La qualification et la localisation d'un site de stockage dans le secteur nécessitent encore des études complémentaires, en particulier le creusement de galeries accessibles par le géologue et accessibles aux fins d'expérimentations, et ceci devrait commencer à la fin de cette année pour avoir plus de connaissances, en particulier sur le comportement de la zone endommagée, c'est-à-dire de ce qu'il y a autour des galeries ou des puits qui ont été creusés et puis également pour voir quel serait l'impact des gaz qui pourraient être générés en particulier par la corrosion des enveloppes ou sur la migration des radionucléides, c'est-à-dire injecter dans un petit trou extrêmement mince des radionucléides et voir ensuite au fil du temps quelle est leur propagation autour.

La caractérisation de la formation argileuse, qui était la cible, progresse, et il y a des résultats encourageants, aussi bien sur la roche que sur les encaissants, c'est-à-dire sur les roches situées au-dessous et au-dessus. Il s'agit cependant d'un stade précoce d'étude puisque les galeries ne sont pas encore commencées. Le laboratoire lui-même sera opérationnel quelque part en 2005 et il nous apportera des informations complémentaires et surtout des expérimentations en vraie grandeur.

Si cette deuxième phase apporte des résultats positifs, il nous semble que la localisation d'un lieu de stockage pourrait être étudiée au prix de travaux

complémentaires, par exemple au prix de travaux de sismique 3D, de géophysique dans la région.

Alors les études sur le stockage dans le granite se poursuivent ailleurs, c'est-à-dire en association avec les Suédois, les Finlandais, les Canadiens qui ont des granites qui sont d'une grande stabilité, qui sont là depuis un milliard d'années ou même plus et pour lesquels c'est évidemment la roche par excellence, mais que malheureusement nous n'avons pas en France. Nous n'avons pas de bouclier granitique en France comparable à celui du Canada ou de la Scandinavie.

Le troisième axe de la loi comprend le conditionnement et l'entreposage de longue durée. Je rappelle pour tout le monde que l'entreposage est le dépôt de conteneurs de déchets dans certaines conditions, avec l'intention de les reprendre pour les mettre plus tard dans un stockage. Les travaux menés sur le conditionnement des déchets ultimes après retraitement ont fait de gros progrès au cours des dix dernières années et maintenant les modèles opérationnels peuvent être utilisés pour prévoir leur comportement à court et moyen termes.

Des conteneurs ont été conçus, nous avons vu une première version à Marcoule et nous devons voir en février 2005 des démonstrateurs en grandeur nature sur lesquels toutes sortes d'expériences pourront être menées. Egalement des démonstrations de colis pour l'entreposage à sec seront prêtes en 2005.

Le CEA et l'ANDRA ont fait un grand pas en avant, ils se sont mis d'accord pour essayer de disposer, à chaque fois que cela sera possible, des conteneurs de colis de déchets qui soient utilisables pour l'entreposage, c'est-à-dire pour le provisoire, et pour le stockage, c'est-à-dire pour le définitif en principe, afin d'éviter les déconditionnements et reconditionnements de déchets quand on les prendra d'un entreposage pour les mettre dans un stockage.

L'entreposage en surface est une opération qui existe déjà à l'état industriel. Par exemple, les déchets de haute activité à vie longue qui sont vitrifiés à La Hague, sont entreposés dans un hall particulier et ne posent pas de problème. Il y en a qui sont là maintenant depuis pas mal d'années et je crois que la ventilation se passe très bien, le refroidissement aussi, et il n'y a pas le moindre risque à venir se promener - nous l'avons tous fait - dans la salle qui est au-dessus de cet entreposage. La prolongation de ce type d'entreposage peut être envisagée jusqu'à une centaine d'années. Mais

nous avons rencontré une grande difficulté avec l'idée d'entreposage au-delà du siècle, ceci pour une raison majeure : personne ne veut nous garantir la durée de vie d'un béton au-delà de cent ans. Nous avons consulté pas mal de gens et personne ne pense qu'on peut garantir actuellement un béton au-delà de cent ans. Cela veut dire quoi ? Si nous faisons un entreposage, par exemple dans des casemates en surface, il va falloir les surveiller de façon constante et nous nous exposons à un renouvellement périodique des installations. Disons par exemple que nous nous exposons à reconstruire toute l'installation au bout d'un siècle. Nous pensons que c'est une opération qui est quand même délicate et pas très justifiée. Le stockage après refroidissement, le stockage réversible est une opération qui serait probablement d'une plus grande sûreté. Vous savez, il faut bien penser que la France a été envahie cinq fois en deux cents ans. Cela a commencé sous Napoléon et fini avec Hitler, mais des entreposages de très longue durée, non seulement posent des problèmes de surveillance et de renouvellement, mais ils peuvent poser aussi des problèmes d'état de la société. Regardez ce qui s'est passé dans la société russe entre les années 80 et les années 2000. Il s'est passé pas mal de choses. Ce n'est pas un secret, il y a des navires qui sont tirés à la côte et qui comportent encore des équipements nucléaires, c'était des navires de guerre bien sûr.

Alors on peut également envisager l'entreposage en subsurface, c'est-à-dire réutiliser des vieilles exploitations de pierre par exemple, mais cette solution nécessite des études, des expérimentations et elle commence à ressembler fameusement à un stockage réversible. Donc on peut se poser des questions, savoir si l'entreposage de toute façon, que ce soit dans des casemates en surface ou que ce soit en subsurface dans des anciennes galeries pour extraire la pierre à bâtir, n'est pas une solution qui doit être limitée dans le temps, et le siècle nous paraît un maximum.

L'entreposage des déchets exothermiques, des déchets de haute activité, pose des problèmes supplémentaires puisqu'il faut évacuer la chaleur et il faut maintenir une atmosphère sèche pour ne pas avoir de régime de corrosion humide du métal des conteneurs. Et c'est pourquoi, comme je vous le disais à l'instant, nous sommes très réservés sur l'idée d'approuver un éventuel entreposage de longue durée sur plusieurs siècles.

Le transparent suivant ne fait que reprendre les principales idées qui ont été déjà exprimées. Sur l'axe 1, la séparation de poussée et la transmutation sont fortement liées et il faudra bien que la France ait une stratégie globale là-dessus. Le stockage géologique a fait un pas dans le domaine des connaissances scientifiques et on peut penser que la qualification d'une roche comme roche hôte pour un stockage dépend bien sûr encore de résultats importants, qui doivent se poursuivre quand il y aura les galeries, mais pourraient se placer dans la suite. L'entreposage temporaire de durée de l'ordre du siècle est envisageable, ceci pour diminuer la température des déchets exothermiques, mais pas au-delà.

Nous avons aussi rappelé quelque chose que nous avons demandé dans tous ou presque tous les premiers rapports de la CNE, c'est une étude sur les aspects sociétaux de la gestion des déchets nucléaires. Nous l'avons demandé quatre ou cinq ans de suite et nous nous sommes fait, à l'époque, renvoyer dans nos foyers en disant : "vous, vous êtes des mathématiciens, des physiciens, des chimistes et des géologues, la sociologie vous n'y connaissez rien", mais nous avons tenu à remettre ce vœu. Voilà, je vous ai dit l'essentiel de ce qu'il y a dans notre rapport.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Avez-vous des questions ? Monsieur MOUROT !

Monsieur André MOUROT, CEDRA 52

J'ai été assez surpris par ce que vous nous avez dit. Il n'y a pas de faille, il n'y a pas d'eau, il n'y a rien, or je peux vous emmener sur le terrain en voir pas mal et en géophysique où les sondages n'ont rien vu, c'est tout à fait normal puisqu'on sait que la plupart des failles - et tous les géologues le disent - sont des failles de décrochement. On voit de très beaux exemples de stries horizontales qui en sont la manifestation sur des kilomètres. Il y a également des failles ouvertes avec remplissage de calcite. J'ai eu un texte de l'ANDRA qui dit : "non, il n'y en a pas". Je peux vous emmener les voir et les contempler sur le terrain. Alors tout ça me gêne un peu. D'autre part, pour le granite, on nous dit : le granite en France ne convient pas, il n'a pas les qualités du granite scandinave ou des boucliers canadiens. En fait, si on lit bien la presse et qu'on s'intéresse à ce qui se passe, si le granite français ne

convient pas, c'est parce que les populations qui sont sur ces granites n'en ont pas voulu. Alors il y a un endroit où nous ne sommes pas allés sur le territoire national, où il y a du granite, c'est le bouclier guyanais. A-t-on fait quelque chose là-bas sur ce granite ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je ne vais pas vous raconter des petites histoires de politique politicienne, mais je peux vous assurer que l'année où nous avons remis notre rapport en disant que le site de la Vienne ne nous paraissait pas acceptable, on nous a demandé par deux fois de revoir notre copie. Et c'était l'une des plus hautes autorités de l'Etat de l'époque. Nous n'avons pas changé une virgule dans notre texte et le Gouvernement de l'époque - c'était en décembre 1998 - a décidé de ne pas donner suite à la Vienne. Mais je peux vous dire que s'il y a eu des pressions, elles sont dans ce sens.

Monsieur André MOUROT, CEDRA 52

Mais il n'y avait pas que le site de la Vienne. Il y a eu beaucoup d'autres sites qui ont été visités et où les gens n'ont pas voulu. La fameuse mission s'est fait reconduire aux limites du département, c'est bien connu, et on a abandonné l'idée de faire un laboratoire ou un stockage dans le granite.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je peux vous dire que pour la plupart des membres de la CNE, nous n'avons pas vraiment pleuré que cette affaire de granite soit abandonnée. Les granites français sont bien plus jeunes que les granites du Canada ou de Scandinavie et en plus, ils ont pratiquement tous été repris dans des orogénèses ultérieures. Et la série de granites du sud de la Bretagne qui se poursuit, je ne sais plus si c'est dans la Vienne ou la Vendée peut-être, ce sont des granites qui ont été repris par l'orogénèse pyrénéenne. Et le résultat, c'est qu'ils sont très fracturés et ils ont même été par endroits écaillés. Un terrain comme ça n'inspire quand même pas confiance. Je ne sais pas si ma réponse vous suffit ou si vous voulez reparler du granite.

Monsieur André MOUROT, CEDRA 52

Non, sur le granite, ma conviction est faite. Mais je voudrais revenir sur les fameuses qualités des terrains de la région de Bure : ils sont continus, homogènes... Or, je crois que nous n'avons pas assez de sondages et de mesures de géophysique. Je ne parle pas de la sismique, il y a d'autres méthodes qui existent, plus efficaces pour voir les fameuses failles.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Même nous, nous avons été plutôt surpris de voir que vraiment c'était d'une continuité assez fantastique. Nous avons été plutôt surpris car nous pensions, comme vous, qu'il pourrait quand même y avoir des trucs. Je peux vous donner simplement une vieille expérience : figurez-vous que j'ai travaillé sur les tous premiers stockages souterrains de gaz, de méthane, de Gaz de France. Et comme vous le savez, le plus gros est dans le Loir et Cher à Chémery, mais le second par la taille est aux confins du Vexin, près de la vallée de la Seine, à Saint-Illiers-La-Ville. Et il y a là cette grande faille de la Seine qui joue un rôle important dans toute l'histoire du Bassin de Paris, et l'anticlinal contre la faille se manifeste en surface par des choses comme celles que vous décrivez.

Je me souviens d'avoir vu des carrières en surface dans lesquelles il y avait deux trois failles comme ça et puis des blocs qui étaient un peu chahutés, un peu basculés, et on pouvait effectivement se poser des questions. Alors, on a fait non seulement de la géophysique mais Gaz de France a fait beaucoup de sondages et maintenant ce réservoir de gaz est chargé de gaz depuis environ quarante ans, et il n'y a pas de fuite, il n'y a pas de problème. Donc je crois que c'est un cas où un accident tectonique régional important perturbe suffisamment en surface mais, en profondeur, se limite à une faille peut-être de décrochement, je ne saurais pas vous dire, pour l'instant nous n'avons pas encore fait de galeries, nous ne savons pas bien comment c'est, mais cela ne nous donne pas en profondeur d'indications de fracturations. Je ne sais pas s'il y a un représentant de l'ANDRA dans la salle mais je pense que si vous voulez aller voir les carottes, ils seront très heureux que vous alliez les voir. Ils en ont cinq kilomètres et également des diagraphies qui représentent bien plus que les quatre tables qui sont ici. Nous avons passé pas mal

de temps à les regarder et la conclusion que nous avons formulée est celle que je vous ai exprimée là.

Monsieur Claude KAISER, Meuse Nature Environnement

Monsieur TISSOT, comme chaque année, je vais faire une intervention à la suite de votre rapport qui va ressembler à celles que j'ai faites les années précédentes, mais d'ordinaire je la fais à l'oral, en vous regardant dans les yeux ; aujourd'hui, sous le coup de l'émotion, émotion parce que votre rapport m'indigne, j'ai pris quelques notes que je vais me permettre de vous lire.

Monsieur le Président TISSOT, il est clair qu'au travers des conclusions de vos rapports successifs, vous confirmez chaque fois davantage les arguments que les opposants à l'enfouissement des déchets radioactifs martèlent depuis des années. Ces arguments sont les suivants :

- aucune prise en compte de l'aspect moral du projet ;
- absence du respect du contrat de départ passé avec les élus locaux ; quel était ce contrat de départ ? Je vous en rappelle quelques termes parmi tant d'autres :
 - * laboratoire de recherche et rien d'autre ;
 - * comparaison possible avec d'autres sites ou avec d'autres voies de recherche devenues aujourd'hui complémentaires et non pas alternatives ;
 - * quinze ans de recherche minimum réduits aujourd'hui à portion congrue ;
 - * consultation des populations : à ma connaissance, elle n'a jamais été effectuée.

Tout ceci, vous nous le confirmez dans vos conclusions chaque année, vers l'aboutissement inéluctable du déroulement de ce processus, c'est-à-dire un stockage qui devient incontournable, voie principale qui sera complétée par les autres voies prévues par la loi. Mais cette année, non content de confirmer que nos craintes étaient fondées, vous vous faites en plus l'allier partial et partisan de l'ANDRA en insistant sur la nécessité d'une décision rapide et sur l'absence de caractère - je vous cite - dirimant du site de Bure. En agissant ainsi, en formulant ainsi vos conclusions, vous vous asseyez délibérément sur le principe de précaution en vigueur dans les autres pays européens qui prévoient des décennies de

recherche. Vous méprisez également cette assemblée qui a voté une motion le 22 janvier 2002, réclamant que les études de géophysique soient effectuées sur l'ensemble de l'emprise potentielle du futur stockage. Aujourd'hui, l'ANDRA nous dit que ce stockage pourra faire 200 km² et non sur le seul site de Bure. C'est ce que dit l'ANDRA. Ce qui prendrait bien entendu beaucoup plus de temps. Alors bien sûr, vous ne réclamez qu'une décision de principe du Parlement en 2006 et la poursuite d'études complémentaires, mais vous savez fort bien qu'une décision de principe dans cette affaire sonnera le glas de tout espoir d'alternative à l'enfouissement et scellera le sort de notre région.

A ce sujet, j'aimerais que vous ne vous drapiez pas dans votre position de scientifique indépendant, vous êtes trop fin politique pour ignorer que ce que je viens de dire est la vérité. A partir du moment où une décision de principe est prise, il est beaucoup plus difficile d'y revenir par la suite. Il ne s'agit pas de nous raconter n'importe quoi. Et à propos de politique, je voudrais m'adresser aujourd'hui aux élus locaux qui ne sont pas là, à la lecture des derniers courriers de Messieurs NAMY et DUMONT au Ministre ; si j'ai bien compris leurs derniers courriers, c'est en fait : "oui, les opposants ont eu raison, nous nous sommes faits rouler sur ces sujets, donc conclusion, il nous faut plus d'argent".

Bel exemple de moralité publique à toute épreuve ! Qu'est-ce que c'est que ça ? Quant aux autres responsables locaux de moindre importance mais tout aussi responsables, je pense par exemple à Monsieur ALLEMEERSCH qui n'est pas là aujourd'hui, et qui affirmait qu'il serait aux côtés des opposants le jour où on leur parlerait de stockage et non plus de laboratoire. Ce jour est arrivé, Monsieur TISSOT, puisque la Commission Nationale d'Evaluation est quand même la Bible sur laquelle les pouvoirs publics s'appuient pour présenter leurs orientations, aujourd'hui on ne parle plus de laboratoire, on parle de stockage le plus rapidement possible. On n'entend pas beaucoup les décideurs locaux à ce sujet. Ils reconnaissent en coulisses qu'ils se sont faits rouler, mais c'est tout. Alors qui va défendre le citoyen dans ce dossier ? Sûrement pas les politiques qui se drapent dans leur dignité pseudo républicaine et qui sont paralysés par leur incapacité à reconnaître leurs erreurs. Qui alors ? Je n'en sais rien.

Mais je voudrais manifester ici par cette intervention ma profonde amertume sincère, je vous assure, mon profond écoëurement devant cette parodie de démocratie

puisque à aucun moment on ne songe à consulter la population meusienne et haut-marnaise. Je pense simplement ici que Meusiens et Haut-Marnais sont aujourd'hui abattus, abattus par le mépris qu'on leur témoigne. Et la présentation de votre rapport, pour moi, c'est une étape supplémentaire dans le témoignage de ce mépris parce que nous avançons inéluctablement vers ce qu'on dénonce depuis le début sans en tirer de conséquence. Ça roule, c'est bien, tout va bien. C'est inacceptable. J'espère que les citoyens de ces deux départements vont se réveiller, et ça va faire très mal.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je voudrais seulement vous dire quelques mots : ne croyez pas que les membres de la CNE méprisent cette assemblée, ni la population de ces départements. La raison pour laquelle nous avons réclamé avec insistance dans les cinq ou six premiers rapports que des études sur les aspects sociétaux de la gestion des déchets nucléaires soient menées régionalement, et nous l'avons remis, c'est que justement nous pensons que c'est un aspect qui est très important. Mais je vous ai dit tout à l'heure la manière dont on nous a renvoyés dans les cordes, on nous a dit : "vous êtes des mathématiciens, des géologues, des physiciens, des chimistes, mais vous n'êtes pas des philosophes, vous n'êtes pas des sociologues, vous n'êtes pas des gens compétents dans les problèmes d'éthique ou de choses comme ça, ce n'est pas votre rayon".

Nous avons renouvelé, puisque c'est un de nos derniers rapports, cette demande mais de ce côté-là nous ne pouvons pas faire plus. Par contre, vous avez des élus, c'est avec vos élus qu'il faut voir ça.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur MARIE !

Monsieur Michel MARIE, CDR 55

Je ne devais pas venir aujourd'hui et j'aurais eu tort effectivement. Je ne croyais pas au Ciel jusqu'à maintenant, maintenant ça y est, j'y crois. Formidable, le terrain de

Bure a été choisi par les voix divines et c'est un territoire comme jamais on n'en a vu nulle part ailleurs, c'est quand même assez merveilleux. Plus sérieusement, il y a des choses qui me choquent énormément depuis dix ans où on a tiré quelques signaux d'alerte, on entend parler là tout de suite un petit peu d'indépendance. On a voulu croire effectivement il y a quelques années que la CNE était un comité de sages, était indépendante. Alors comme il paraît qu'en France, on l'a dit et répété au Bureau, on l'a entendu et réentendu, pour trouver des experts indépendants, il fallait aller à l'étranger, donc on nous a dit à l'étranger que la CNE était bien gentille mais regardez-la un petit peu la CNE, regardez un petit peu ses membres. Entre parenthèses, douze membres, il n'y a pas beaucoup de parité, tous des messieurs.

Et donc, dans la composition de la CNE, on voit quand même assez notablement des gens qui font partie du CEA, qui font partie de choses comme l'ANDRA en Suède. Et l'analyse qu'on nous en fait, c'est que le rapport - mais on n'avait pas besoin de nous faire cette analyse, il suffit de regarder les rapports tous les ans, surtout celui de cette année - il n'a pas été fait par la CNE, il a été fait par l'ANDRA. Alors, quand on entend nous dire aussi, le grand Professeur LANCELOT de FORPRO en plénière la dernière fois, lui aussi, que par les voix divines le territoire de Bure était extraordinairement intéressant, pas d'eau, pas de sismicité, il se trouve que Monsieur LANCELOT a été bien embêté quand, au bout d'une heure et demie de grand déphasage, nous lui avons dit : puisqu'il n'y a pas de faille et que les malheureuses failles qu'il aurait pu y avoir ont été calcifiées - ce sont ses termes - alors, d'où vient l'eau qui est au fond du puits ? Pendant des années, l'ANDRA niait : non, il n'y a pas d'eau. Maintenant, on en est quand même à 10 litres par minute, c'est assez curieux. D'où vient-elle ? Allez savoir ! Si les failles étaient calcifiées, il n'y aurait certainement pas d'eau.

Je voudrais insister un petit peu sur l'aspect géologique ; c'est quasiment le seul ici, André MOUROT, qui ait fait ces études-là, personne ne l'a repris, encore moins le CLIS, et effectivement, quand on parle de failles, je vois dans le rapport CNE cette année encore une fois, merveille des merveilles, que l'eau ne se promène pas dans le sous-sol, dans la fameuse couche de Callovo-Oxfordien, l'argile qui n'est que de l'argilite entre parenthèses, elle ne se déplace que d'un millimètre tous les dix millions d'années pour être très large.

Seulement, il y a un problème complètement occulté, c'est effectivement le problème des failles. Si l'eau ne se promène pas parce que l'argilite en question est du vrai béton, donc cassant, le jour où il y a un risque sismique, qu'est-ce qu'elles deviennent ces failles qui se rouvrent et qui font circuler l'eau ? Oui, évidemment, il vaut mieux les escamoter.

On a même vu le directeur national de l'ANDRA, Monsieur JACQ pour ne pas le nommer, dire dans la revue "La Recherche" : "oui effectivement il y a bien des failles" - contrairement à ce que nous venons d'entendre tout de suite - "il y a bien des failles, mais elles sont en-dessous et au-dessus, et dans la couche du milieu, ça va quand même mieux". L'université de Rennes vient de dire le contraire. On s'en doutait quand même un petit peu parce que des failles qui partent du socle, qui remontent et puis qui s'arrêtent dans la couche, c'est quand même assez curieux. Donc aujourd'hui, on nous dit : oui, mais même les forages déviés nous montrent qu'il n'y a pas de faille. Oui effectivement, vu le nombre de forages qui ont été faits et la profondeur où on les a amenés, on ne risquait pas de trouver grand-chose. Là aussi, quand nous nous tournons vers des géologues un petit peu indépendants, c'est-à-dire à l'extérieur de la France, ils sont surpris de la manière dont cela se passe chez nous.

Alors il y a des failles, de l'eau et la sismicité puisqu'on nous a dit aussi pendant très longtemps : non, il n'y a pas de risque sismique, regardez les grands courants, c'est beaucoup plus bas. André MOUROT par le RÉNASS, organisme on ne peut plus officiel, démontre que dans la zone de Bure, c'est sismique. Et quand vous regardez cette zone de Bure et celle de Paris, c'est quand même curieux parce qu'à Paris, il y a cent fois moins de séismes que sur la zone de Bure. Je répète : cent fois moins. Donc pour une zone non sismique, bravo !

Je terminerai peut-être en parlant des failles, parce que c'est quand même quelque chose de très important. On nous a dit, dans certains milieux autorisés, que la sismique 3D dont vous nous rebattez les oreilles depuis un certain temps, permet de voir certaines failles. Oui, mais pas des petites failles et surtout pas ce qu'André MOUROT a appelé d'un terme technique et que j'appelle de façon un peu plus terre à terre des failles horizontales, c'est-à-dire des terrains qui bougent à l'horizontal. Et le jour où ces terrains bougent, les failles aussi bougent. Et l'eau, l'eau météorite

qu'on appelle l'eau de pluie, qu'est-ce que cela va devenir ? Et là, ce n'est pas le Bon Dieu qui l'a dit, c'est quand même l'IRSN.

Maintenant, alors ça il a fallu le découvrir parce qu'on ne nous l'annonce pas non plus ici, on a découvert une zone de transposition, et Madame ANDRA, dans sa superbe, nous a dit : "mais la zone de transposition, on en parle depuis très longtemps, c'est dans le rapport Argile 2001". Sauf que le rapport Argile 2001 fait quand même un certain nombre de pages, n'est-ce pas, un certain nombre de dizaines de kilos. Alors qui est-ce qui va le lire ? Bien entendu, ce ne sont pas les gens ici en Haute-Marne et en Meuse. C'est bien plus simple de dire que l'ANDRA l'a bien écrit en 2001, personne n'a été voir.

Alors on découvre qu'il y a une zone de transposition. Là, on se pose des questions parce qu'on nous a répété depuis dix ans, ici, au Lycée Agricole de Bar le Duc et ailleurs, que non, bien sûr que non, il faut absolument faire un laboratoire. Pourquoi ? Parce que le laboratoire va permettre d'aller voir sur place ce qui se passe. Et évidemment, on ne pourra pas aller transposer ailleurs ce qu'on a découvert sur place. Et maintenant on nous parle de zone de transposition. On fait un laboratoire ici mais on transpose plus loin. Bonjour ce que nous allons découvrir !

Nous avons même réussi à faire dire à l'un de vos collègues voici peu à une séance plénière qu'effectivement, on ne pourrait pas transposer les données acquises ici, à Bure, à l'extérieur. On ne partirait peut-être pas de 0, nous partirions de 5 %. 5 % de ce qui aurait été découvert à Bure pourraient être transposés ailleurs.

Nous nous posons des questions aussi mais l'ANDRA nous répond : "non mais, si on veut aller ailleurs, c'est parce que le puits de descente n'est pas assez large pour descendre les fûts" - ça fait rire tout le monde - et puis aussi : "quand on fait un puits de descente à Bure actuellement, ça endommage la roche aux alentours". Effectivement ! Seulement quand on va faire votre fameux trou d'enfouissement plus loin, là il n'endommagera pas la roche celui-là. Voilà les réponses de l'ANDRA en Bureau du CLIS.

Vous avez parlé de carottes aussi, effectivement cinq kilomètres de carottes. Oui mais ce que nous voyons, nous, ce sont beaucoup de carottes qui sont distribuées par l'ANDRA, ils ne les gardent pas chez eux, ils les distribuent à droite et à gauche. Et ces carottes-là font mal parce qu'arriver dans le pays des droits de l'Homme en

2004, et, pour faire avaliser un projet, distribuer des carottes, ça nous choque énormément effectivement. Et ça il faut le dire et le répéter. Nous avons même vu un Président de la Chambre des Métiers - ce n'est pas celui de Meuse - qui disait à une certaine époque, il n'y a pas si longtemps : "cela me gêne quand même d'accepter cet argent-là alors qu'il va polluer toute une région". Il faut le dire, il faut le marteler, ce n'est quand même pas normal.

Madame Danièle CHARLEMAGNE

Je suis sidérée d'entendre ce que j'entends ici. On parle de non-garantie du béton, j'ai sous les yeux des extraits des travaux de l'ANDRA qui dit qu'il faut limiter et retarder le transfert de la radioactivité dès lors qu'il y a relâchement, afin de réduire au minimum les flux d'activités arrivant jusqu'à l'homme ; qu'il est impossible de prouver qu'un confinement restera efficace ; que pour les colis enfouis, il n'y a pas de réversibilité. Donc pour moi tout cela est sidérant. Quand je vois que vous vous engagez dans la voie de l'enfouissement et que vous allez, avec tous ces doutes, y aller franchement, et mettre en péril la vie de nos descendants, de nos enfants, de vos petits-enfants et des miens, je trouve ça absolument scandaleux.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur le Conseiller Général !

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

Je vais vous dire ce que j'ai sur le cœur à ma façon, j'assume l'intégralité de ce que je vais vous dire publiquement, y compris pour la suite. J'assume. Je précise que je suis Conseiller Général de la Haute-Marne.

Monsieur TISSOT, vous venez de jeter le discrédit sur une profession pour laquelle j'avais un a priori de confiance, le métier de scientifique. Comment avez-vous pu nous lire un rapport qui n'est rien d'autre que la copie de l'ANDRA ? Ce n'était pas la peine de venir, y compris avec le Monsieur qui, paraît-il, est le plus intelligent du monde. Simplement, vous nous avez lu ce qui n'est rien d'autre que ce que nous disons depuis des années, qui n'est rien d'autre que la préparation au feu vert à

l'enfouissement des déchets nucléaires chez nous. Et puis je veux dire aussi que je trouve - mais je leur dirai en face - scandaleux, de ne pas voir les députés meusiens et hauts-marnais aujourd'hui.

Où est le Président du Conseil Général de la Haute-Marne aujourd'hui ? Où est le Président du Conseil Général de la Meuse ? Où sont mes collègues conseillers haut-marnais ? Je suis le seul aujourd'hui présent dans cette salle. S'il faut que je résume leur position c'est : "courage fuyons !". C'est facile dans un cabinet de prendre une décision. Lorsqu'il faut venir s'expliquer et demander des comptes, il n'y a plus personne. Mais je peux vous dire qu'ils n'en ont pas fini avec nous. Et je veux dire aux scientifiques, je sais bien que nous n'habitons pas à Paris, mais arrêtez de nous prendre pour des demeurés, arrêtez. Nous sommes fiers d'habiter dans la Meuse et en Haute-Marne. C'est notre terre de vie quotidienne, vous vous en foutez, vous, vous n'en avez rien à foutre de ça. Vous n'auriez pas eu le même raisonnement si on avait foutu ça sous la Tour Eiffel à Paris puisque paraît-il, ce n'est pas dangereux. Ça aurait fait un site de plus à visiter. Si on avait foutu ça dans les vignes du Champagne, vous n'auriez peut-être pas eu la même position. Mais c'est chez nous qu'on veut mettre ça, et je veux dire que de ce point de vue-là, arrêtez de nous prendre pour des demeurés. Nous sommes fiers de ce que nous sommes et d'habiter dans nos départements. Vous ne nous ferez pas crever.

Et puis je veux dire aussi un petit mot : qu'on ne vienne pas nous parler de laboratoire. Bruno SIDO, je ne sais pas s'il l'a fait exprès, a rendu publique la réponse qu'il vient de recevoir du Ministre à propos d'une question que j'ai posée pour un référendum. Le Ministre, Monsieur le Préfet vous pourrez vérifier, noir sur blanc, par deux fois, ne parle plus de laboratoire mais parle bien de centre de stockage à Bure. C'est le Ministre qui l'a écrit. Si je suis un menteur, vous me le direz à la prochaine séance du CLIS, Monsieur le Préfet. J'en prends acte.

Ce que je veux dire aussi c'est : comment peut-on accepter aujourd'hui cette parodie de démocratie ? Quand un Président de Conseil Général, Bruno SIDO, par ailleurs sénateur, déclare il y a un an avec Monsieur ALLEMEERSCH : *"Monsieur BOUZON, le jour où ils voudront enfouir, je serai avec vous avec les fourches sur les barricades"*, ce même Président sénateur déclare quoi au Sénat il y a deux mois ? *"Pour qu'il y ait acceptation locale du stockage des déchets nucléaires, il faut un*

accompagnement économique plus important". Il a vendu la Haute-Marne. C'est indigne d'un Président, quel qu'il soit d'ailleurs, de la Meuse ou de la Haute-Marne.

Je veux dire aussi un petit mot aux élus des autres communes : on se connaît suffisamment, aujourd'hui plus personne dans cette salle en sortant ne pourra dire : *"je ne savais pas, je ne sais pas ce qu'ils veulent faire"*. Monsieur TISSOT au nom de l'ANDRA vient donc de déclarer publiquement qu'il s'apprêtait à donner le feu vert à l'Assemblée Nationale en 2006 pour enfouir les déchets nucléaires les plus dangereux produits au monde, chez nous, dans notre terre de vie. Vous ne pourrez plus dire : *"je ne savais pas"*. A partir de maintenant, il va falloir se positionner. C'est chez nous qu'ils vont foutre leur merde nucléaire, qu'ils vont faire crever deux départements et qu'ils vont faire fuir tous nos habitants et la jeunesse. Alors je vous dis simplement, tranquillement - vous me connaissez je suis passionné - réveillez-vous, ne les laissez pas faire crever nos départements, la vie est encore ici si vous vous mettez avec nous. On ne veut pas finir en poubelle nucléaire, ni ici, ni ailleurs, ni autrement.

Et je vous le dis à vous, eu égard à la profession que vous avez Messieurs, vous savez, vous n'avez pas fini avec nous. Je crois que désormais en Haute-Marne et en Meuse, l'heure est à la révolte, c'est le mot que j'emploie. Que pèseront nos courageux députés à l'Assemblée Nationale, face à cinq cents autres qui, bien sûr, vont voter des deux mains pour que la poubelle nucléaire soit chez nous ? Et européenne puisque vous savez qu'au colloque qui a eu lieu à Nogent, on a bien parlé d'enfouissement européen.

On va nous réunir encore une fois à Bar le Duc, 350 F pour avoir le droit de s'exprimer. Vous, vous n'allez pas payer, vous serez invité, vous vous en foutez. 350 F pour avoir le droit de dire : *"eh bien on n'est pas d'accord, on veut donner notre avis"*. J'ai demandé la gratuité au colloque Herzog. Apparemment, on m'a dit qu'on acceptait que toutes celles et ceux qui veulent rentrer au colloque à Bar le Duc puissent le faire, un, gratuitement, deux, s'exprimer. J'attends qu'on mette ça par écrit, mais admettez que la démocratie, 350 F pour rentrer, c'est lamentable. Et ce que je veux dire aussi pour terminer, quand j'ai dit que l'heure est à la révolte, attendez-vous à des réactions importantes en Meuse et en Haute-Marne d'ici quelques temps notamment, par une consultation populaire énorme, gigantesque, un

référendum. Parce que les Hauts-Marnais et les Meusiens n'accepteront pas cette folie humaine que quelques-uns d'entre vous ont décidée.

J'ai une phrase que j'aime bien et je terminerai là-dessus : *"Les combats perdus d'avance sont ceux qu'on ne mène jamais"*. Celui-là on va le mener jusqu'au bout et on va le gagner. Vous ne nous ferez pas crever.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

J'ai, comme Claude KAISER, noté dans le rapport de la CNE un rapprochement certain entre les thèses ou les analyses de l'ANDRA et celles de la CNE et j'en suis vraiment navré, parce que Monsieur TISSOT, je vous ai écrit il y a à peu près un mois pour vous dire la souffrance que nous avons de voir à quel point nous sommes pris pour des gogos. Finalement, vous nous passez un rapport où vous dites, et j'avais noté effectivement la phrase : *"Il serait de bonne administration vis-à-vis des générations futures, que le stockage appelé à recevoir ces déchets soit qualifié et construit aussi tôt que possible"*. Je suis atterré. Je suis monté vous voir à la CNE, j'ai rencontré Monsieur de MARSILY. Autant j'avais des a priori avant, autant j'ai dit aux gens qui m'accompagnaient : c'est un honnête homme. Je ne le dis plus, mais je crois bien que lui n'a certainement pas la même analyse que vous. Moi je retiens dans les grands traits du 10^{ème} rapport CNE que vous auriez pu ajouter un paragraphe : "Alliance objective de la CNE avec l'ANDRA".

Maintenant j'ai une question qui est technique parce que je ne veux pas rentrer dans la polémique ; dans le dossier Argile 2001, l'ANDRA nous apprend qu'une zone fracturée dont l'extension est à peu près du tiers du rayon de la zone excavée, se forme au creusement. Vous retenez, on creuse, vous avez la roche qui s'éclate sur un tiers du rayon. Et puis il y a une zone qui est dite fissurée et cette zone est égale au rayon de la zone excavée.

Cela veut dire que dans le puits actuel, si on s'en tient au dossier Argile 2001, le puits qui était creusé avec un diamètre de six mètres, a une zone de fissuration qui s'étend sur 3 mètres de part et d'autre de la zone excavée. Alors, ma question est de savoir ce qui va se passer quand il y aura d'autres puits, puisque vous les suggérez, vous l'avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure en disant que l'on pourra toujours travailler dans le laboratoire parce qu'il est prévu de ne pas avoir les deux mêmes

entrées - c'est encore un aveu de ce qui va se faire - entre laboratoire et stockage. Donc vous préconisez de refaire des puits, refaire des galeries sur le futur emplacement du stockage, donc tout à fait contre le labo. Alors je me pose une question : quand l'ANDRA va creuser, si on s'en tient à la surface dont parlait Monsieur DAUTREY à l'Académie des Sciences il y a deux ans, où il a dit et écrit que : *"Des schémas de stockage dans l'argile sont établis, les emprises au sol souterrain seraient de l'ordre de 800 à 1 600 hectares"*. Retenez bien ça ! Cela veut dire que vous allez descendre de sacrés engins quand même pour faire les galeries, pour faire le stockage et je voudrais savoir, si vous avez une idée, encore que j'ai la réponse puisqu'elle est dans le rapport, mais dites-nous quelles vont être les zones qui, autour de la zone d'excavation, vont être fissurées et vont servir de drain à toute la flotte qu'il y a dans le coin.

Je vous rappelle que l'ANDRA, bien difficilement, m'a fait un courrier il y a maintenant deux ans en me disant : *"Oui Monsieur COLLIN, il y a des millions de mètres cubes sur le site de Bure"*. Et le calcul a été fait en prenant l'épaisseur de l'Oxfordien mais également du Callovo-Oxfordien. Donc il va y avoir une excavation formidable. Jusqu'où vont aller les fissurations ? J'ai remarqué quand même que l'ANDRA répond dans le dossier d'analyses phénoménologiques des situations de stockage, l'ANDRA nous dit : *"L'EDZ"* - donc la zone de fissuration - *"autour des installations et du stockage, aurait une extension limitée"*. "Aurait", mais nous n'en savons rien et eux non plus ! Réfléchissez quand même bien à ça, Mesdames et Messieurs, les engins qui vont descendre et qui vont faire des trous sur 800 à 1 600 hectares dans la couche hôte comme ils l'appellent si gentiment, ces engins vont fracturer sur une surface que nous ignorons totalement pour l'instant. Mais comme il y a des millions de mètres cubes d'eau, tout va aller là-dedans, et il est évident que l'eau va augmenter la dégradation des conteneurs qui seront stockés.

C'est un peu plus une analyse qu'une question, mais vous ne pouvez pas et effectivement vous ne le ferez pas, vous ne pouvez pas renier ce qui est mis dans le rapport.

Alors une autre toute petite question, vous dites notamment concernant les conclusions sur l'axe 2 : *"Aucun élément rédhibitoire n'a jusqu'à maintenant été trouvé"*. Je voudrais savoir quels sont vos critères pour dire : cet élément est rédhibitoire et doit nous obliger à arrêter le laboratoire de recherche.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

En matière d'éléments rédhibitoires, il y en a un que j'ai mentionné tout à l'heure. Vous avez des massifs d'argile dans lesquels il y a des couches de lit sableux. Il est évident que si on avait trouvé une couche de lit sableux, c'était un cheminement préférentiel à l'intérieur du massif. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas forcément du sable d'ailleurs, ça peut être de l'argile silteuse, c'est-à-dire des petits débris de quartz microscopiques qui ne sont pas directement visibles à l'œil nu, qui sont trop petits, mais qui, quand même, assurent une certaine perméabilité. Ce n'est pas le cas puisque les valeurs de perméabilité qui ont été mesurées sont extrêmement faibles. Donc de ce côté-là, ça vous donne une idée.

En ce qui concerne la zone endommagée, je pense que la connaissance des formations peut amener à choisir un mode de fonçage de puits ou de creusement de galeries. Pour des raisons que je n'ai pas à connaître, le choix s'est porté sur le tir à l'explosif. Il y a d'autres ouvrages, par exemple des tunnels d'autoroutes ou le tunnel sous la Manche, qui ont été faits avec des tunneliers, ce qui est une technique différente. Alors là, le tunnel sous la Manche, au-dessus il y en a des millions de mètres cubes d'eau, et ils ne sont pas venus se déverser dans le tunnel qui relie l'Angleterre à la France.

Monsieur Gérard HERISSON, ADECO

Vous avez précisé tout à l'heure pour les déchets qu'ils étaient issus de la production d'électricité, de recherche, d'applications diverses. Vous avez omis de parler des déchets militaires dont on n'ignore toujours la proportion, mais cela relève sans doute du secret défense, mais aussi vous avez omis de parler des déchets de retraitement et des déchets de la COGEMA et de l'industrie nucléaire en générale. A la lecture de votre rapport, j'ai été surpris déjà par le titre "Bilan prévisionnel". Par définition c'est incorrect. Un bilan est un résultat, cela ne peut pas être prévisionnel. Un budget peut être prévisionnel mais pas un bilan. C'est absolument incohérent. Cela me fait penser au mauvais élève de maths qui préfère connaître le résultat sans savoir la manière d'y arriver. D'autre part, je reviendrai également sur les adjectifs ou les qualificatifs qui sont utilisés : "rédhibitoire", dans le rapport n°9, c'était "absence de

cause d'empêchement". Et puis là, on voit apparaître à la page 15 : "On peut estimer qu'aux termes de la loi, il n'existera pas d'obstacle dirimant". Je dois dire que ce mot est très peu usité, je ne l'ai jamais utilisé de ma vie, maintenant je ne me prends pas non plus pour un spécialiste de la dialectique. Mais si on se reporte à l'étymologie du mot dirimant, on constate qu'il est issu du latin dirimere qui signifie annuler. Donc annuler un acte accompli. Cela veut donc dire que c'est une nouvelle étape, vous pensez qu'on ne pourrait pas annuler le futur stockage peut-être ! C'est peut-être ça, l'utilisation du terme dirimant !

Et puis vous affirmez de manière péremptoire qu'on peut continuer, enfin je ne vais pas reciter les textes : cela ressemble beaucoup à une complicité, à une connivence avec les promoteurs du projet. Parce que vous avez eu le mérite de mettre en évidence un certain nombre d'incertitudes, de refus de réponse à ce que vous demandiez, de non-prise en compte de certaines recommandations, c'est l'aspect positif et nous pourrions peut-être mettre ça dans l'actif du bilan. Par contre, malgré toutes ces incertitudes, malgré tout cela, malgré tout ce que vous avez dû, selon vos propres propos, supporter, pour ce qui me concerne il y a longtemps que j'aurais remis ma démission, enfin chacun est libre de ses actes, vous vous permettez de donner caution d'une façon péremptoire, dire on peut continuer, tout va bien, ce n'est pas parfait mais on peut continuer. Eh bien c'est une attitude incompréhensible ! Ou c'est de la naïveté ou alors de la connivence ou de la complicité ou alors je me trompe, peut-être pourrez-vous me donner une autre explication.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur GODINOT !

Monsieur François GODINOT, CCI de la Meuse

Je voudrais faire un certain nombre de remarques et poser une question. Je vais prendre largement le contre-pied de ce qui se dit dans la salle depuis le début de la séance. Je pense que ni la CNE, ni l'ANDRA ne sont responsables des déchets nucléaires et que ce n'est pas la peine de vouloir leur faire porter le poids des péchés du monde. Nous sommes dans la situation d'une salle qui prend des boucs émissaires, c'est-à-dire qu'il y a des personnes qui sont là et l'agressivité de la salle

se focalise sur elles, ce qui n'a aucun sens. Excusez-moi, mais cela n'a aucun sens. Et on a ici un phénomène émotionnel, je veux bien que nous ayons des émotions, c'est important, mais ce n'est pas comme ça qu'on discute et qu'on analyse les problèmes. Nous avons des déchets nucléaires en France, nous n'y sommes pour rien. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé. La décision de lancer le nucléaire en France date de 1946 et du Général de Gaulle. On a créé le CEA, on a voulu d'abord avoir l'arme atomique et après ça, on a voulu avoir de l'énergie civile. C'est bien ça, notre histoire. Et c'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup de débats au Parlement français sur le nucléaire, j'en suis tout à fait d'accord, ça n'a pas été débattu. Moyennant quoi, nous avons aujourd'hui un problème à gérer avec les déchets. Ce n'est pas la peine de faire comme si on n'en avait pas. Alors, nous ne les avons pas voulus et ils sont là. Maintenant qu'en faire ? Et si nous ne les avons pas voulus, au moins nous en faisons une acceptation passive parce que 80 % de notre électricité vient de là. L'un ou l'autre d'entre vous ne consomme-t-il pas d'électricité pour sa machine à laver, son courant. ? Excusez-moi, mais c'est la réalité ! Alors, que fait-on des déchets nucléaires ? Je suis tout à fait d'accord qu'il y a des glissements successifs dans l'affaire depuis à peu près quinze ans que je la suis en Haute-Marne et en Meuse, et je suis d'accord avec Monsieur KAISER, au début on nous a parlé de solution alternative, maintenant on nous parle de solution cumulative. C'est absolument exact.

Et on nous disait après la loi de 1991 : on va voir s'il faut soit a, soit b, soit c. Et aujourd'hui on nous dit : il y aura a + b + c. Absolument, c'est exact. Moyennant quoi, les questions de fond demeurent quelle que soit la méthode, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui des déchets nucléaires en France ? Et pour moi il y a deux questions et deux questions simplement : premièrement, peut-on les stocker au fond du sol de façon sûre ou au moins de façon plus sûre que si on ne les stockait pas, parce que si on ne les stocke pas au fond du sol, ils sont ailleurs. S'ils sont ailleurs, ils sont en entreposage ou ils sont quelque part. Alors moi je veux bien qu'on dise que les centrales les gardent, qu'on les laisse à La Hague, qu'on les laisse à Cattenom, qu'on les laisse à droite ou à gauche, ça ne résout rien, simplement, ils ne sont pas chez nous. Mais le respect des générations futures, je ne suis pas sûr qu'il soit très bien pris en compte. Donc la première question est : est-ce que nous pouvons aujourd'hui penser que nous pouvons enfouir des déchets nucléaires de façon sûre ?

Et la deuxième question est : est-ce que nous pouvons les enfouir de façon sûre chez nous, à Bure ? Est-ce que nous prenons des risques raisonnables ou des risques déraisonnables ? Et j'en arrive à ma question. Monsieur TISSOT, dans votre rapport il est écrit en page XIII : *"On pense qu'on pourrait stocker les radionucléides, qu'on pourrait empêcher les radionucléides de migrer pendant cent mille ans"*. J'ai cru entendre que la durée de vie des déchets les plus longs était d'un million d'années. Qu'est-ce qui se passe entre cent mille ans et un million d'années ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Vous avez effectivement lu ceci et nous avons attiré l'attention de l'ANDRA, nous leur avons dit attention, nous avons lu cet élément dans vos rapports, c'est-à-dire que les actinides mineurs n'auraient pas fait plus de cinquante mètres en cent mille ans, et nous avons pensé que c'était un élément d'information extrêmement important, donc nous l'avons mentionné dans notre rapport. Mais attention, maintenant vous devez nous confirmer que tous les éléments qui ont été utilisés pour mener ce calcul sont bien admis et reposent sur des valeurs numériques qui sont représentatives des formations et des déchets. Nous les avons bien mis en garde en quelque sorte, attention c'est un point extrêmement important et il vous faut nous le confirmer. Je vais passer la parole à Robert GUILLAUMONT parce que c'est l'homme de la radiochimie.

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Je peux peut-être apporter quelques précisions. Ce qui est écrit à la page XIII, si vous le lisez quand même, c'est que si les résultats préliminaires sont confirmés, et dans le cas d'un scénario normal, les radionucléides les plus mobiles auront effectué un déplacement moyen de quelques dizaines de mètres en cent mille ans. Mais si nous parlons des actinides, ils resteront probablement sur place parce qu'ils ne migrent pas beaucoup, enfin très peu par rapport aux anions comme l'iode. C'est l'iode essentiellement qui est l'élément majorant dans tous les calculs d'impact suite à la migration. D'autre part, les problèmes de diffusion dans l'argilite sont proportionnels à la racine carré du temps. Les lois de diffusion sont comme ça et on

ne peut pas les changer. Nous avons écrit que pour confirmer les résultats de laboratoire et de calculs, *"Des expériences de migration de radionucléides devront également être réalisées in situ à Bure"*. Ça dit bien ce que ça veut dire. Cela veut dire qu'il faut faire des expériences en vraie grandeur. Là ce ne sont que des estimations.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur le Conseiller Général !

Monsieur Daniel LHULLIER, Conseiller Général du canton de Gondrecourt

Je m'exprime rarement au sein du CLIS, même si je viens relativement régulièrement et le plus souvent possible aux réunions, je viens surtout pour écouter, j'ai des opinions, des opinions bien arrêtées que j'exprime là où j'estime que je suis mandaté pour les exprimer. Ici, chacun en fonction de sa place dans une association ou de ses responsabilités marque sa place et dans des débats qui parfois prennent un tour très passionné. Je ne m'y retrouve pas toujours, c'est pourquoi je reste relativement en recul par rapport au débat. Mais aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'on est à une étape importante dans le processus et je ne me permettrai pas de rester silencieux.

Je suis Conseiller Général minoritaire et sur la question du labo, peut-être minoritaire dans la minorité, donc c'est en mon nom strictement personnel que je m'exprime. Je ne dénoncerai ni l'attitude de telle ou telle personnalité, ni le rôle ou la position de tel ou tel organisme. Cependant, je partage tout à fait sur le fond l'expression de Claude KAISER et du collègue Jean-Luc BOUZON, bien que vous ayez compris que j'ai une certaine retenue dans le verbe qui ne me fait pas partager la forme utilisée, mais sur le fond je suis tout à fait en phase. Et je veux, de ma position, dénoncer cette sorte de machine infernale qui ne me surprend pas. Dès le début, j'ai dit que le laboratoire était une tromperie et aujourd'hui, la lecture du rapport de la CNE m'a laissé quelque peu pantois. J'ai eu le sentiment, dans les premières réunions du CLIS, qu'un débat s'instaurait, que des échanges s'instauraient, que nous étions capables de communiquer et de s'entendre et quand je vois les conclusions aujourd'hui, j'ai l'impression que jusqu'ici nous avançons vraiment pas à pas, mais c'est un véritable bond que nous venons de faire et qui nous jette à la figure un feu vert. Moi je serais

député du Sud de la France, je lis ça et je me dis : il n'y a aucune raison, en toute sécurité, stockons. Donc j'ai l'impression que c'est un véritable feu vert qui va être donné à l'Assemblée Nationale dans quelques mois. Et lorsque nous lisons les propos de Ministre, Monsieur Sarkozy pour le citer, qui répondait à des parlementaires qui l'avaient interpellé, "la priorité du Gouvernement est que l'échéance de 2006 prévue par la loi soit respectée et que le plus grand nombre de données possibles puissent être recueillies à cette date pour permettre un choix par le Parlement", c'est clair, l'intention du Parlement est de choisir et un feu vert comme celui-là laisse tout à fait présager du choix qui va être fait. Alors bien sûr, au Conseil Général de la Meuse, très souvent nous sommes plusieurs à mettre en alerte l'ensemble des collègues. Le nouveau Président répond avec fermeté qu'il demande et qu'il exigera le respect de la loi mais cela serait ma question, Monsieur le Préfet, quels moyens avons-nous pour exiger que la loi soit respectée ? Aujourd'hui je pense, et nous sommes plusieurs dans cette salle à penser que la loi n'est pas respectée.

Monsieur Jean-Claude DAMMEREY, Conseiller Régional

Pour faire un complément par rapport à ce qui a été dit par mon collègue de Meuse, je représente la nouvelle majorité du Conseil Régional de Champagne-Ardenne. Et lors des élections, quand nous nous sommes présentés, nous nous sommes prononcés tous contre l'enfouissement à Bure. Alors devant cette situation particulière aujourd'hui, je vais donc dès demain interpellier le Président BACHY pour que nous prenions un vote au niveau de la région pour confirmer la décision que nous avons prise parce que les électeurs nous ont donné mandat, puisque nous sommes élus, et nous ne pouvons pas laisser cette situation. Je suis d'ailleurs comme mon collègue de la Meuse, je demande comment, Monsieur le Préfet, vous allez faire parce que normalement il y avait la loi Bataille, il y avait trois sites qui devaient être choisis pour faire des sites de laboratoires, il y avait des choses qui devaient être faites. On nous met maintenant aujourd'hui devant le fait accompli : *"Monsieur, vous nous excusez, mais le trou c'est là qu'on le fait"*.

Je voudrais faire aussi un appel aux élus. Moi je suis nouvellement élu, mais nous sommes un certain nombre d'élus ici, il y en a marre de se laisser, nous élus,

manipuler par des soi-disant savants, qui nous apportent leur science et tout le reste. Nous, nous avons un savoir-faire de terrain et nous connaissons les gens, et nous, ce que vous nous dites, nous n'en voulons pas.

Monsieur Francis LEGRAND, Maire de Couvertpuis

Je voudrais m'adresser au représentant de l'Etat que vous êtes, Monsieur le Préfet. Après tout ce qui vient d'être dit, peut-on toujours affirmer que Bure n'est qu'un laboratoire, rien qu'un laboratoire, rien d'autre qu'un laboratoire, et que toute autre spéculation est complètement farfelue ?

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

La réponse est simple "OUI". Je vous rappelle, puisque vous êtes élu, qu'en 1991, il était prévu que le Parlement soit amené à se prononcer au terme de quinze ans d'études. Est-ce que vous avez un doute ? Et je réponds indirectement à la question du Conseiller Général de Gondrecourt, est-ce que vous avez un doute sur le fait que le Parlement sera saisi de cette question ?

Monsieur Daniel LHUILLIER, Conseiller Général du canton de Gondrecourt

Ma conviction à la lecture récente des déclarations gouvernementales est que le Parlement sera saisi, certes oui, dans le respect de la loi, mais le choix actuellement ne peut pas être fait dans le respect de la loi. Seul le choix de poursuivre des études serait conforme à la loi. Or, les déclarations gouvernementales laissent penser - et ce n'est pas de la mauvaise interprétation de texte - c'est dit clairement dans les textes sauf à ce que le contraire soit démontré - que le Parlement sera sollicité pour choisir quel mode de gestion il faut prévoir pour les déchets nucléaires et l'exposé qui vient de nous être fait contient la réponse.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

L'exposé qui vient d'être fait est un avis qui fera partie de l'ensemble des éléments d'information du Parlement. Monsieur BOUZON !

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

Vous ne pouvez pas dire une chose pareille, et je vais vous dire pourquoi. Le Parlement doit prendre une décision en 2006 sur la base de trois sites de laboratoire. Il n'y en a qu'un. Nous sommes hors la loi. C'est quand même curieux qu'un Préfet qui représente la loi, dise là qu'on peut s'asseoir sur la loi, dans ce cas.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Je n'ai pas dit ça.

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

Maintenant je vais vous dire, tout le monde sait que c'est l'enfouissement et rien d'autre chez nous. Je le répète, on va se revoir bientôt avec les gens dans la rue et avec la pétition. Vous ne nous ferez pas crever, je le redis. Vous vous en foutez - excusez-moi je parle comme ça - vous ne serez plus là, nous on sera encore là, c'est notre pays de vie.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur MOUROT !

Monsieur André MOUROT, CEDRA 52

Monsieur TISSOT, vous nous avez dit tout à l'heure que les cailloux en-dessous étaient continus, étaient homogènes, enfin bref, c'était parfait. Vous avez parfaitement compris que je n'y ai pas trop cru bien sûr. Mais alors cela me pose une question : si c'est si parfait, si c'est si bon, à quoi va bien pouvoir servir le futur laboratoire si un jour il est construit ? Faisons des économies !

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je crois que je peux vous répondre. Il y a les renseignements sur la continuité et sur les failles que nous avons déjà en partie grâce aux forages dirigés et nous devrions avoir, d'ici la fin 2005, les galeries qui doivent être creusées au fond. Mais il y a deux choses qui ne peuvent pas être obtenues en dehors du laboratoire, c'est l'importance de la zone endommagée, on en a parlé tout à l'heure, et ça peut varier beaucoup, ça peut varier de 10 cm à 1,50 m, peut-être même plus, je n'en sais rien. Donc il faut pouvoir se rendre dans la couche, et puis il y a les expériences de migration, c'est-à-dire qu'on va injecter, non pas du curium ou de l'américium, rassurez-vous, mais de l'eau tritiée, quelque chose que nous pourrions suivre facilement, et puis on va la laisser se propager dans la formation et puis on fait des sur-carottages de taille croissante au bout d'un an, deux ans, trois ans, cinq ans. Les Suisses considèrent que c'est la troisième année que l'on commence à avoir des résultats au point de vue des expériences de migration qu'ils ont faites au Mont Terri. Là je suis d'accord avec vous, ce n'est pas au bout d'un ou deux ans que nous les aurons. Nous aurons le comportement de la zone endommagée. Même si on fait un petit trou d'aiguille pour injecter, on fait une zone endommagée aussi autour du petit trou. Donc ces deux choses-là, nous les aurons dans le laboratoire et puis quand même ce sera pour nous tous, je pense, un certain degré d'assurance que de pouvoir descendre dans la couche et la regarder. Bien sûr nous avons des enregistrements et des carottes qui nous donnent des renseignements très solides, mais comme vous le disiez à l'instant, vous n'êtes pas entièrement convaincu par ça, donc c'est important que les géologues puissent se rendre dans la couche et regarder, observer. Pour aller voir, vous le savez comme moi, c'est comme quand on va voir une mine ou une carrière, il faut y passer le temps et le nombre de jours qu'il faut, mais on peut le faire directement. Pour ce qui est de la zone endommagée, les manipulations ne doivent pas excéder une année ou quelque chose comme ça. La manipulation de migration, elle, devra se poursuivre au-delà. Celle-là, on ne peut pas la faire en un ou deux ans. On commence, pensent les Suisses, à avoir des résultats significatifs à trois ans. Donc il faudra au moins trois, quatre ou cinq ans pour avoir des données.

Madame Danièle CHARLEMAGNE

J'ai une question à poser : dans le cas purement hypothétique où vous passiez à la décision d'enfouissement dans les galeries à Bure, j'aimerais savoir si celles-ci

seront fermées ou resteront ouvertes dans le cas où un jour, un Prix Nobel découvre et permette la réversibilité ? Parce que j'ai cru comprendre qu'une fois les galeries fermées, il y aura impossibilité de réversibilité. Donc est-ce que les galeries resteront ouvertes ou non ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je pense que c'est plutôt à l'ANDRA qu'à moi de répondre, mais je vous rappelle que dans notre rapport que nous avait demandé le Gouvernement en 1998, nous nous sommes prononcés en faveur de la réversibilité. Pas éternelle bien sûr, on ne peut pas ! Qui peut prendre des engagements pour cent mille ans ? Cent mille ans, c'était l'époque où les néandertaliens commençaient à inhumier leur chef de tribu. Alors imaginez un peu, les braves néandertaliens qui essayaient d'isoler le mieux possible leur chef de tribu pour que sa dépouille ne soit pas ensuite mangée par les bêtes et imaginez maintenant, on décide de construire une autoroute, les types arrivent avec un bulldozer, ils rencontrent des ossements. Alors, s'ils appliquent la loi, ils se dépêchent de prévenir le service archéologique, et ils donnent quelques temps, quelques semaines ou quelques mois aux archéologues en leur disant : "débarressez-nous de ça". C'est à cette échelle-là qu'on raisonne. Nous sommes dans la situation du néandertalien qui inhumait son chef de tribu par rapport aux types avec des bulldozers qui font des autoroutes. Comment voulez-vous que nous puissions prendre des engagements sur ce qui se passera à ce moment-là ?

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Je suis favorable à l'entreposage parce que je trouve que c'est un moindre mal, surface ou subsurface, mais si vous lisez, et vous l'avez lu puisque vous l'avez validé, Monsieur TISSOT, "Stratégie et Programme de Recherche" du Ministère de la Recherche qui est un bouquin fait par les gens qui font des déchets et puis validé après par la CNE, on s'aperçoit que pour l'entreposage, à fin 2003, il y avait un déficit de 271 MF entre entreposage et axe 2, c'est-à-dire Bure. Alors moi je demande

pourquoi vous, à la CNE, vous ne réagissez pas à ça ? Pourquoi vous ne dites pas : il faut quand même effectivement aussi encourager plus l'entreposage en donnant plus d'argent. Il n'y a pas de raison qu'une grande partie parte à la transmutation et vous nous avez dit tout à l'heure qu'on ne savait pas comment on allait faire, donc ça mange quand même beaucoup de crédits pour rien ; il y a beaucoup pour l'axe 2 puisqu'en fait il y a eu exactement 885 M€ depuis le début, mais l'entreposage nous n'en sommes qu'à 614 M€. Et moi je crois vraiment, et ce n'est pas la première fois que je le dis ici, que l'entreposage est quand même un moindre mal.

Et je vous rappelle vos paroles Monsieur TISSOT, je n'y résiste pas, lors d'un colloque sur la réversibilité vous avez dit : *"Au lieu de cette idée un peu simple selon laquelle les choses les plus radioactives étaient mises le plus possible au fond du trou ou en plus grande profondeur et puis les choses les moins radioactives stockées en surface, nous disons non"*. Donc c'est la CNE qui parle. *"Les choses les plus radioactives, nous pouvons avoir à réintervenir dessus, et si nous avons à réintervenir dessus il faut les mettre dans un endroit où nous pourrions facilement les inspecter, facilement les récupérer, donc pas dans un stockage à 400/600 mètres"*.

Aujourd'hui, moi je voudrais savoir l'événement extraordinaire qui fait que vous avez fait un virage à 180 degrés. Plus avant vous dites : "il faut se conduire en bon père de famille". Alors aujourd'hui, êtes-vous encore un bon père de famille ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je me souviens effectivement, j'avais dit cela et j'avais dit quelque chose de plus. J'avais dit : les déchets de haute activité et à vie longue, ceux qui sont vitrifiés à La Hague, actuellement ils sont entreposés dans un entreposage industriel qui est constitué par des espèces de cylindres avec une circulation d'air et on se promène dans la salle qui est au-dessus et où il y a des grandes plaques rondes comme des plaques d'égout, et l'on marche sur ces trucs en train de refroidir. J'avais dit : "ces choses-là ne demandent rien à personne, et on peut les laisser refroidir pendant par exemple soixante-dix ans".

Et j'avais dit : quand ils seront moins chauds, nous serons dans des conditions plus favorables pour les stocker. Mais je vous ai dit tout à l'heure que nous avons mené une investigation pour voir si cela ne pouvait pas être reconduit pour plusieurs

siècles. Et personne n'a accepté de nous garantir un entreposage, en particulier avec les bétons, mais sur les métaux ils ne sont pas beaucoup plus favorables pour garantir au-delà du siècle. Donc, cela veut dire inspection régulière, continue, et éventuellement déconstruction-reconstruction au bout d'un siècle si l'édifice ne tient pas le coup. Je ne retire rien de ce que j'avais dit.

Actuellement vous avez des déchets qui ne bougeront plus au point de vue de leur nature, de leur activité, ce sont les déchets dits de moyenne activité. Jamais, nous ne pourrons les passer par exemple en transmutation, parce qu'il y en a des quantités, je ne sais pas à combien nous en sommes, mais nous en sommes à 50 ou 60 000 m³ déjà. Et pour la plupart d'ailleurs, ce sont des déchets de recherches ou des déchets du vieux temps où on préparait les armes. Ceux-là sont vraiment des déchets de type ultime. Ceux-là, oui, il faut les mettre quelque part dès que le Parlement, les Autorités de Sûreté et la population auront exprimé leur accord pour un destin, un sort à faire à ces déchets, il faut les y mettre. Par contre, les déchets de haute activité à vie longue sont très bien gardiennés, si j'ose dire, tels que ceux qui sont à La Hague. La population de la région de La Hague ne s'inquiète pas. Vous savez, quand il y a eu des manifestants qui sont venus là-bas, ce sont les ouvriers de la COGEMA qui les ont virés.

Si cela peut vous rassurer, les membres de la CNE ne sont pas rétribués.

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Je suis au regret de ne pas partager l'analyse du Président du CLIS, puisque aujourd'hui je m'adresse à vous en tant que vice-président. Vous m'avez élu en début d'année, vous m'avez choisi pour mener cette tâche de vice-président. Je dois dire que je rejoins tout à fait les analyses qui ont été données par plusieurs collègues précédemment, quand je dis collègues, c'est parce que vous savez tous que je suis un opposant avant tout, je suis vice-président du CLIS, mais je suis opposant avant d'être vice-président du CLIS. J'étais opposant avant d'être vice-président, maintenant je suis vice-président et je suis toujours opposant. Je voulais faire cette mise au point préalable avant de m'exprimer.

Donc c'est bien le vice-président du CLIS qui vous parle aujourd'hui. J'ai deux façons d'appréhender le rapport de la CNE : soit je lui donne du crédit, auquel cas je pose des questions aux membres de la CNE ici présents ; soit je considère qu'il n'y a plus de crédit, et je considère qu'effectivement la CNE a oublié son rôle et qu'elle est aujourd'hui dans un rôle partisan, c'est-à-dire qu'elle fait le travail qu'on lui a demandé de faire et elle avalise la décision prise depuis longtemps par les pouvoirs publics.

Je rappelle aujourd'hui, et c'est là que je suis en désaccord avec le Président du CLIS, que la loi n'est pas respectée. La loi sur Bure n'est pas respectée et en ce sens-là on nous prend, comme l'a dit tout à l'heure Jean Luc, pour des demeurés. Sommes-nous des demeurés ? Moi, ce que je pense sincèrement aujourd'hui, c'est que nous devons tous être des opposants, aujourd'hui, nous devons être opposants à quoi ? A ce rapport. Parce que ce rapport, sur quoi repose-t-il ? Sur une multitude d'incertitudes, si vous le lisez comme je l'ai fait encore une fois, mais c'est la dernière fois que je le fais, il n'y a que des incertitudes dedans, pour conclure et dire au Parlement : *"Messieurs vous pouvez y aller, vous pouvez en 2006 décider de transformer en centre de stockage"*. Par rapport au contenu, la conclusion qui est donnée est une honte. Donc aujourd'hui, symboliquement, ce rapport je le déchire et c'est toute la considération que je suis obligé d'avoir pour le travail de la CNE. Je le déchire, et je demande à ceux qui sont d'accord avec moi d'en faire autant. Symboliquement, déchirons ce rapport qui ne vaut rien.

Monsieur Michel MARIE, CDR55

Pour ceux qui suivent les rapports, ils les ont chez eux depuis le n°1, qu'ils les épluchent. On remarquera quand même qu'il y a une sérieuse montée dans un certain sens. Il y a quelques années ici même, on se posait déjà des questions, et sur cette même banderole, à la fin, il y avait un point d'interrogation après *"Commission Nationale d'Enfouissement ?"*. Malheureusement le point d'interrogation est parti. Et c'est ce que nous attendions, des gens sérieux, des savants, des scientifiques qui nous amènent des choses qui tiennent la route et qui soient honnêtes.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Concernant le dossier "Analyses des stockages souterrains", si vous avez la curiosité de le lire, c'est à la page 32, il a pour sous-titre principal "Affirmations de l'ANDRA". Donc vous verrez qu'il est rédigé au conditionnel, c'est-à-dire "serait", "peut-être", "l'ANDRA laisse entendre", et c'est à partir de cela qu'il va être décidé en 2006 de cette option de stockage. Ce que je voudrais tranquillement demander, c'est que le CLIS rédige, pas aujourd'hui, mais d'ici 2005, une motion qui prendrait en compte la diversité des gens qui s'expriment, et cette motion, ce serait bien qu'elle fasse partie du dossier qui sera donné à l'Assemblée Nationale de façon à ce que, si les membres du CLIS en sont d'accord, s'ils ont des doutes, s'ils sont contre l'enfouissement, ils le disent une fois pour toutes ; il y aurait un vote, pas solennel, mais il y aurait un vote ici, et cette motion pourrait faire partie du dossier qui sera remis à l'Assemblée Nationale par le Gouvernement.

Ça nous donne un petit peu à travailler dessus en 2005. Ici, si on interroge chaque personne, même ceux qui sont pro-labo, il y en a pleins, mais ils avaient dans l'idée que c'était le laboratoire et non pas l'enfouissement ; peut-être qu'aujourd'hui, peut-être qu'en 2005, ils vont dire : nous on est d'accord pour dire dans une motion, il y a eu le laboratoire, mais on ne veut surtout pas d'enfouissement. Il faudra trouver une formule, mais que le CLIS ait au moins un jour une expression forte et personnelle, même si je dois être battu sur la majorité qui s'en dégagera, mais je crois que ce serait quand même bien qu'on montre qu'à une époque, on a quand même existé.

Madame Corinne FRANCOIS

On en revient sur le rapport qui n'existe plus, mais bon ! Monsieur TISSOT, c'était juste pour avoir une confirmation. Vous êtes passé très rapidement dessus ; dans le rapport de la CNE, vous dites qu'il n'y aurait pas d'obstacle à ce qu'en 2006, il soit mené à Bure des études, et que, parallèlement, démarre tout de suite une construction de galeries. Est-ce que c'est la préfiguration du futur site de stockage ? C'est quand même important de nous l'expliquer, nous le confirmer ou l'infirmier. Je peux vous relire la phrase : *"Il n'y aurait donc pas d'obstacle scientifique à ce que*

soient menées en parallèle après 2006, d'une part, l'exploitation du labo pour des expérimentations scientifiques techniques d'ingénierie minière et, d'autre part, la reconnaissance de l'emprise d'un futur stockage par méthode géophysique et au moyen de creusement de nouveaux puits". C'est quand même une donne qui est importante et on se demande par quel tour de passe-passe vous allez faire cela. C'est-à-dire que les études, finalement, ont-elles été réalisées ? On ne sait pas. Simplement, parallèlement, Bure continuerait à être utilisé pour des expérimentations et tout de suite à côté, en 2006, il faut qu'on se rende compte nous ici, il faut qu'on le sache, creusons-nous un nouveau puits, sommes-nous prêts à nous mettre en alerte justement contre le creusement de ce nouveau puits ? Nous voudrions avoir des précisions.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Tout d'abord, ce n'est ni moi ni nous qui prenons les décisions des ministres ou des parlementaires. Ce que nous voulons dire, c'est qu'il faudrait continuer à faire des expériences dans ce laboratoire de Bure et, si les parlementaires en décident ainsi, rien n'empêche plus loin de creuser, sauf votre accord ou votre absence d'accord, mais là ce n'est pas moi qui suis compétent, rien n'empêche de mener des fonçages de puits par des méthodes peut-être différentes. J'évoquais tout à l'heure les tunneliers qui ont creusé les tunnels d'autoroutes ou le tunnel sous la Manche.

Madame Corinne FRANCOIS

Mais des puits pour faire quoi ? A quoi vont-ils servir ces puits ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Pour reconnaître l'emprise.

Madame Corinne FRANCOIS

Mais une emprise pour quoi ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

L'emprise d'un futur stockage.

Madame Corinne FRANCOIS

Vous reconnaissez bien dans le rapport qu'avant décision des parlementaires, avant que l'ANDRA ait fait quoi que ce soit comme études, vous conseillez à l'ANDRA finalement de creuser tout de suite des galeries. Vous conseillez aux parlementaires, vous donnez quand même des mauvaises idées. C'est un peu un tour de passe-passe, est-ce que c'est physique ou sémantique, franchement moi personnellement, je suis choquée, je ne comprends pas. Vous êtes passé très rapidement quand vous avez fait votre rapport, vous n'avez pas dit clairement ici à l'assemblée qu'en 2006, il y a deux choses : il y a Bure où on continue à faire un labo, pseudo labo, des pseudo recherches pour quoi ? Et à côté, moi aussi je voudrais bien savoir où vont se trouver ces futures galeries : est-ce que c'est à Couvertpuis ? C'est quoi cette zone d'emprise dont on nous parle depuis quelques temps. Je ne sais plus ce qu'il y avait comme villages qui étaient pressentis. Vous avez une carte là, pouvons-nous savoir où se trouvera le futur stockage ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Bien que ce ne soit vraiment pas de ma compétence, là, nous disons que du point de vue technique il y a des problèmes de telle et telle nature qui doivent être étudiés, mais ce n'est pas à nous de donner l'autorisation à l'un ou à l'autre de mener des travaux. Ce n'est pas de notre responsabilité. Alors soyons précis, ce que nous voulons dire par-là, c'est que dans le laboratoire qui est en cours de finition en ce moment, il faudra que les expériences continuent. Mais cela n'empêche pas, de toute façon que si un jour on doit faire un stockage quelque part, la première chose à faire sera de faire puits et galeries pour reconnaître en y en envoyant le géologue, que tout est bien ok, que tout est bien comme nous l'attendions. Parce qu'évidemment, si nous voyions quelque chose, alors je n'oserai pas utiliser le vocable de tout à l'heure, "dirimant", je crois que ça s'utilise pour les obstacles, dirimant au mariage ou quelque chose comme ça, mais si on trouve un obstacle sévère, de toute façon, il faut aller y

voir, mais sur une surface correspondant à l'emprise. Mais jamais je n'ai vu dans les documents de l'ANDRA une emprise de 200 km² pour un stockage.

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

Je vais vous amener un document officiel de l'ANDRA : 200 km².

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Mais pas pour le stockage.

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

Je vais vous le donner, on va vous le dédicacer à 200 000 exemplaires si vous voulez aussi. Comme ça, vous pourrez voir si l'ANDRA a menti. Et puis je vais vous dire une date, Monsieur le Préfet : la prochaine fois qu'on se reverra, il se sera passé quelques temps, mais croyez-moi quand j'ai parlé de révolte, je le pense vraiment. La prochaine fois qu'on se verra, la population aura sans doute déjà mis les pieds dans le plat, ça risque de faire drôle à quelques-uns. Et puis je veux dire aux élus, maintenant vous savez à quoi vous en tenir, vous savez ce qu'ils veulent faire, vous avez construit vos communes pendant des décennies, vous aimez vos habitants, vous aimez vos communes, vous aimez votre département, maintenant vous êtes au pied du mur. Voilà ce que je voulais dire. Il ne faut pas qu'ils fassent crever le département.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur FERNBACH, vous aviez demandé la parole.

Monsieur Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt

Je veux prendre la parole pour dire que cela fait trois ans que je suis les travaux du CLIS et c'est vrai qu'en lisant ce rapport de la CNE, j'ai été un peu surpris par le changement qui est intervenu depuis les derniers travaux parce qu'effectivement, j'ai

l'impression que nous avons pris un tournant. Je ne suis pas opposé au laboratoire, parce que j'estime que c'est peut-être la première fois qu'on se donne les moyens financiers pour essayer de faire avancer la recherche, pour gérer ces fichus déchets et d'essayer peut-être de trouver la moins mauvaise solution, parce que je ne sais pas s'il y a une solution parfaite à la gestion des déchets.

Mais où je suis surpris, c'est qu'effectivement l'avancement des travaux du laboratoire a pris du retard. Il y a eu des solutions de remplacement qui ont été prises, en l'occurrence par la mise en place de forages dirigés, qui permettent à la CNE de donner des éléments très rassurants sur la faisabilité d'un tel stockage. Moi, ce que j'aurais aimé voir dans ce rapport, c'est que la CNE dise qu'en 2006, il n'est absolument pas question de prendre une décision compte tenu du peu de renseignements que nous avons et du nombre d'incertitudes qui subsistent, et de façon à pouvoir permettre à l'ANDRA de continuer son travail, de faire son laboratoire, et de nous donner des certitudes, de façon à ce que nos parlementaires puissent légiférer en toute connaissance de cause. Et je pense que c'est ce qu'il faut maintenir, et c'est ce que j'aurais voulu voir dans ce rapport de la CNE. Et ne pas donner effectivement, à première vue, une autorisation à légiférer pour enfouir avant même que l'ANDRA ait fini son travail. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur MARIE !

Monsieur Michel MARIE, CDR55

Oui, effectivement c'est assez sidérant ; nous avons pu comprendre, si on s'intéresse à ces projets, que s'il y avait une solution, elle serait connue. Le Ministre de l'Industrie qui n'est pas un antinucléaire, vient de dire qu'effectivement, il y avait deux problèmes extraordinaires au monde à l'heure actuelle, c'est les gaz à effet de serre et les déchets du nucléaire. Alors, si la solution était l'enfouissement, il n'aurait certainement pas dit cela. L'enfouissement n'est vraiment pas une solution, il ne faut pas prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas.

Nous avons entendu parler tout à l'heure de néandertaliens, alors je rebondis aussi là-dessus. Si nos fameux ancêtres néandertaliens nous avaient fait des déchets nucléaires comme nous en avons nous maintenant, où serions-nous aujourd'hui ? Nous ne serions peut-être pas là. Il faut aussi s'en souvenir. Ce sont des déchets qui ont une durée de vie extraordinaire. Je voudrais aussi parler de démocratie, parce que vous en avez parlé et reparlé de cette démocratie.

Qu'est-ce que la démocratie ? Qu'est-ce que la loi ? Au départ il y avait des laboratoires, alors est-ce que c'était pour faire passer la pilule ? Monsieur Bataille le dit dans un de ses derniers rapports, il ne dit pas "pilule", il dit de manière différente, mais nous en sommes bien là quand même. Et des laboratoires, on nous dit même maintenant que les granites français il ne fallait pas y compter, ils ne sont pas bons. Ceux du Canada et ceux du Suède, ça c'est du granite. En France, pourquoi en 1991 et 1993 avons-nous mis des granites alors que nous savons très bien qu'ils ne sont pas bons ? La loi de 1991 est jolie, et dans cette loi il y a quelque chose qu'il faut rappeler aussi : non seulement elle disait des laboratoires, mais elle avait un article 6, qui était quand même assez important. On disait : il faut aller voir les populations, il faut discuter avec la population et il faut avoir leur avis et leur accord. Qu'avons-nous fait de l'article 6 ? On s'est assis dessus. Monsieur Bataille est venu, a fait un petit tour ici, un petit tour là, et adieu tout le monde ! Jusqu'au point que l'affaire est allée en Conseil d'Etat et alors là il faut le dire, il faut le répéter et le marteler, que s'est-il passé au Conseil d'Etat ? Là vous avez un juriste qui a regardé ce qu'était la loi Bataille, que dit-elle dans son article 6 "Concertation des populations ?" Que s'est-il passé réellement sur le terrain ? Et le juriste, quand il a bien travaillé là-dessus, il a dit : effectivement les gens qui en Meuse et en Haute-Marne portent plainte entre guillemets ont raison, il n'y a pas eu de concertation. La loi a été bafouée. Et l'échelon juste au-dessus, le Conseil d'Etat, lui a dit : si, il y a eu concertation.

Alors il faut le dire dans ce pays, il faut savoir comment cela fonctionne. C'est quand même intéressant cette chose-là. On est en train de parler de démocratie aussi. Nous avons vu il n'y a pas longtemps quelques personnalités locales, des élus notamment, qui demandent, puisqu'il devait y avoir quinze ans de recherches, où sont les quinze ans de recherches. A part quelques petits forages par-ci, par-là, que l'ANDRA a eu bien du mal à obtenir, puisqu'il faut rappeler que la CNE demandait depuis belle lurette que l'ANDRA fasse les forages, l'ANDRA a toujours freiné les

quatre fers, et on arrive seulement maintenant à l'échéance que les forages se font. Il serait temps quand même. Les quinze ans de recherches, nous en sommes loin, nous en sommes très loin, au point que des élus locaux, Monsieur DOSÉ, par exemple, il n'est pas le seul, nous en voyons aussi du côté haut-marnais, demandent un report de la loi Bataille et un report de l'échéance 2006. Deux choses là-dessus : nous venons d'avoir - nous n'aurions peut-être pas dû l'avoir, excusons-nous - un écrit qui vient d'un sénateur qui connaît bien la chose puisque c'est Monsieur Charles GUENÉ, sénateur bien connu dans la région, qui dit dans un petit texte du Parlement : *"Le débat prévu par la loi Bataille sera probablement anticipé et non différé"*. Vous m'entendez bien, on ne repousse pas aux calendes grecques en 2007 ou en 2008. Non, lui il veut anticiper, et s'il le dit, on peut supposer qu'il a eu des échos, il sait quand même de quoi il parle, il n'aurait pas écrit ça comme cela. Il faut le dire aussi.

Le troisième point et le dernier, puisque nous avons parlé de démocratie, ça a fait bondir au Bureau la dernière fois, mais il faut le dire parce que tout le monde n'est peut-être pas au courant, que va-t-il se passer en 2006 ? Certains ici ou ailleurs, disent : mais en 2006, nous l'avons encore dit tout à l'heure, les parlementaires seront bien contents de se débarrasser du projet. On a rappelé quand même au dernier Bureau qu'une personnalité était venue ici dans la région il y a quelques temps, et puis comme il était pris par l'ambiance et qu'il était décontracté, il a annoncé la couleur. C'était en 1994 ou 1995, mon collègue me dira tout à l'heure la date, et là il a dit : mais que va-t-il se passer en 2006 ? C'est tout simple, vous allez avoir toute une flopée de parlementaires, sénateurs et députés, qui vont être tout contents de voter pour l'enfouissement à Bure ou ailleurs, mais là nous ne savons pas trop encore, maintenant nous le savons, ils vont être tout contents, pourquoi ? Parce que ça y est, nous nous sommes débarrassés de ce projet qui emmerde tout le monde et ce n'est pas chez nous. Il a même continué : vous aurez peut-être deux députés, deux sénateurs, quatre députés, quatre sénateurs, dans la région, qui eux vont s'opposer vis-à-vis de leur électorat - ça la fout mal quand même -. Donc eux vont s'opposer. Qui était ce Monsieur qui a dit cela ? A cette époque-là, il était Ministre de l'Industrie. Ça fait quand même froid dans le dos quand vous entendez cela. Quand on nous fait du crinrin sur la démocratie, oui nous le peuple, nous nous posons des questions quand même, autant que les élus. Alors après, quand nous

voyons ce rapport de la CNE qui nous dit, je l'ai retrouvée, c'est la seule que j'ai gardée, la page 18, faites-la encadrer : oui, députés, sénateurs, allez-y, enfouissez. Mais comme on n'aura rien fait du tout dans les études, il faudra continuer Bure. Autrement dit, nous continuons, nous n'avons pas d'étude, nous ne savons pas du tout si le terrain est bon et nous investissons à côté l'argent public pour faire de l'enfouissement.

Qu'est-ce que ce travail là ? Merci.

Monsieur René MARTIN, Société des sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne

Monsieur TISSOT nous a expliqué que la France n'a pas de granite satisfaisant, ni bouclier de toute sorte. Mais alors pourquoi la Suisse continue-t-elle depuis des années et des années un laboratoire à Grimsel dans un granite qui n'est ni dans un bouclier canadien, ni scandinave par définition ? La France n'aurait-elle pas pu faire, elle aussi, un laboratoire dans un granite de zone alpine comme la Suisse pour vérifier un certain nombre de choses et au moins respecter la loi ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je peux vous dire tout de suite, j'ai visité trois fois le laboratoire de Grimsel. C'est un très beau laboratoire, mais il est branché sur les installations souterraines d'une centrale hydroélectrique, ce qui, évidemment, interdit de toute façon non seulement d'y stocker, mais même d'y manipuler des matières nucléaires. Mais c'est un beau laboratoire. Mais les endroits que la Suisse propose pour stocker actuellement sont deux sites situés dans le Nord-Est du pays et qui sont dans l'argile.

Monsieur René MARTIN, Société des sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne

Pourquoi la France n'a-t-elle pas, elle aussi, choisi un granite en zone alpine comme la Suisse pour faire un deuxième laboratoire et respecter la loi ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Nous parlons ici beaucoup de démocratie mais n'oubliez pas quand même deux choses que je voudrais vous rappeler : la première, c'est que la CNE n'a aucun pouvoir de décision d'aucune sorte et les projets de loi sont, comme vous le savez, préparés par le Gouvernement et dans 98 % des cas ce sont ces projets de loi qui sont soumis aux parlementaires. Dans 2 % des cas ou quelque chose comme ça, ce sont des propositions de loi venant des élus. Mais ce n'est pas moi qui vais réformer ça ! De même, je vous ai entendu parler de consultation de la population ; mais c'est la chose que nous avons évoquée dès le début à la CNE.

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

Est-ce que vous êtes d'accord avec nous pour un référendum ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je ne sais pas quelle est la façon, est-ce que c'est un référendum ou est-ce que ce sont les élus locaux qui doivent se prononcer ?

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

Non, non, un référendum en Meuse et en Haute Marne, la pétition sera bientôt faite, je vous propose de la signer.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Je vous disais que dès le début nous avons cité en exemple la Suède qui est probablement le pays à la fois le plus avancé au point de vue technique et en même temps au point de vue de la consultation des populations. Et dès le début, nous avons donné en exemple la Suède. On s'est fait, comme je vous l'ai dit, renvoyer dans les cordes en disant : vous êtes des physiciens, des chimistes, des géologues, la sociologie, la démocratie, ce n'est pas votre rayon, donc contentez-vous de parler de science et de technique. Nous avons remis dans le dernier rapport, comme vous avez pu le voir à la fin de la présentation que j'ai eu l'honneur de vous faire tout à

l'heure, cette préoccupation. Mais si vous voulez, excusez-moi, mais je vais vous dire aussi ce que j'ai sur le cœur : il est plus facile d'insulter des scientifiques qui se sont dérangés pour essayer de vous présenter leur travail. La prochaine fois je ne viendrai pas, si c'est ce que vous souhaitez.

Monsieur Claude KAISER, Meuse Nature Environnement

Monsieur TISSOT, sauf le respect que je dois à votre grand âge, je pense que vous vous moquez quand même un peu de nous. C'est sûr que ce n'est pas vous qui prenez les décisions, mais ne niez pas que vous les influencez fortement. Je veux dire aussi que mes collègues opposants parlent beaucoup de la loi de 1991. Ils disent qu'elle a été bafouée. Mais non, ce n'est pas vrai, je ne suis pas d'accord. La loi de 1991, tout était écrit dedans depuis le début, elle a été écrite de façon suffisamment floue pour permettre tout, c'est-à-dire qu'il était écrit quasiment dans la loi qu'on pouvait passer au centre de stockage sans consulter les populations, c'était marqué dedans, nous le savions. Nous avons averti des élus locaux depuis le début, ils ne nous ont pas cru. Aujourd'hui, c'est trop tard. On parle de ce CLIS, on nous dit ce CLIS a un rôle, nous avons voté une motion le 22 janvier 2002 demandant toute une série de mesures d'extension sur la zone d'emprise du laboratoire, je ne sais plus quoi, la Ministre s'est empressée de répondre que c'était sans objet. On bafoue l'autorité de ce CLIS qui n'en a absolument aucune. François DOSÉ vient d'écrire à Monsieur le Premier Ministre, il dit : *"Je vous en supplie, Monsieur le Premier Ministre, ne donnez pas raison à ceux qui prétendent que dans cette filière tout est manipulation"*. Je crois que François DOSÉ est un des seuls hommes politiques responsables qui croit encore que dans ce dossier, tout n'est pas manipulation. Depuis le début, nous sommes manipulés par la loi, par ses décrets d'application et nous sommes manipulés ici dans cette assemblée qui sert d'alibi à une pseudo concertation avec la population, ça n'en est pas une. Tout roule progressivement comme les pouvoirs publics l'avaient prévu depuis le début, et moi j'en ai marre et je m'en vais de cette assemblée.

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de Haute-Marne

C'est parti pour le bras de fer.

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Personnellement je ne suis pas beaucoup intervenu dans le débat pour la raison suivante : je pense que ce qui s'est dit dans cette assemblée, il y a beaucoup de choses justes, mais les questions qui relèvent vraiment de la CNE et auxquelles nous aurions pu répondre, et qui relèvent donc de choses scientifiques que nous avons essayées de traduire dans le rapport, le débat là-dessus a été relativement limité. C'est plus des questions de politique générale, de non-respect de la loi, du fait que vous vous sentez floués, que le contrat de départ n'a pas été respecté, peut-être des notions qui sont justes, nous ne pouvons pas les aborder ici avec la casquette de la CNE. Je regrette, je ne peux pas répondre à toutes les questions qui ont été posées ou toutes les déclarations qui ont eu lieu avec la casquette de la CNE. Je ne peux répondre ici qu'à des questions scientifiques. Les questions scientifiques, vous le savez, il faut les débattre, ce n'est pas forcément que je donnerai une réponse qui sera acceptée par la personne qui l'aura posée, mais sur toutes les autres questions, je ne pourrai y répondre que dans un débat qui serait hors du CLIS, un débat entre citoyens, mais pas avec la casquette de la CNE.

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Je voudrais revenir sur l'intervention de Robert FERNBACH tout à l'heure, par rapport à sa déception. Si j'interprète mal vos propos vous me reprendrez. Le but n'est pas d'interpréter vos propos, mais simplement de saluer le travail que vous avez fait vous comme d'autres, travail parfaitement honnête. Vous êtes parmi ceux au CLIS qui ont cru depuis le départ qu'il y avait un laboratoire à Bure, rien qu'un laboratoire et qu'on faisait de la recherche. Je dirai qu'aujourd'hui, l'honnêteté a ses limites, mais je vous demande d'essayer d'avoir une réflexion, d'aller plus loin, de vous positionner plus loin, en vous disant : est-ce que l'honnêteté dont j'ai fait preuve

jusqu'à aujourd'hui a dépassé ses limites, et est-ce qu'aujourd'hui je dois faire appel à ma lucidité ? C'est un petit peu le message, moi, que je voudrais faire passer. Je reste aussi dans cette assemblée, bien que je sois complètement solidaire de l'action des autres opposants, parce que je suis le vice-président du CLIS et pas seulement des opposants.

Je m'adresse principalement à vous, aux gens comme Monsieur FERNBACH qui sont parfaitement honnêtes sur ce dossier, il n'y a pas que lui, il y a Jean-Paul LHERITIER aussi qui fait du très bon travail, avec qui nous pouvons très bien débattre ; l'intervention de Daniel LHUILLIER tout à l'heure a été aussi tout à fait correcte. Madame MALFAIT-BENNI, je tiens à le souligner aussi, fait du bon travail, donc il y a quand même des gens parfaitement honnêtes dans cette assemblée qui se posent aujourd'hui des questions et je les en remercie. Simplement, j'aimerais qu'ils dépassent aujourd'hui le seuil de l'honnêteté parce qu'à mon avis, il est dépassé. Ce n'est pas nous qui l'avons dépassé mais ceux qui sont en face de nous. Parce que je suis opposant de la première heure, forcément je suis un peu déformé par cette opposition. Je ne suis pas honnête à 100 %, je suis loin en tous cas de toutes les personnes que je viens de citer. J'aimerais que ces personnes aujourd'hui franchissent le pas et viennent nous soutenir plus ouvertement en reconnaissant qu'effectivement, on se moque de nous. Alors honnête oui, mais peut-être pas trop.

Madame Sylvie BERTRAND

Ce que je voulais dire à la CNE, c'est qu'en fait on ne vous a pas tellement questionnés sur des problèmes scientifiques, parce que, au niveau scientifique, le peu que nous puissions en saisir, nous voyons bien qu'il y a des doutes, il y a encore des recherches à mener ; vous parliez tout à l'heure des choses où il fallait attendre au moins trois ans avant de pouvoir faire des carottes qui disent quelque chose. On sent bien qu'au niveau de la recherche, il y a encore des incertitudes et que vous, en tant que scientifiques, votre discours, c'est ce que disait Jean-Marc tout à l'heure, il est plein d'incertitudes et de délais encore. Mais là où ça dérape sur le politique et où vous vous trouvez entraînés dans ce dérapage et accusés, c'est qu'à côté, je redis ce qu'a dit Jean-Marc tout à l'heure, à côté de toutes ces incertitudes scientifiques

tant au niveau des résultats qu'au niveau de la durée, vous avez des certitudes de décisions en 2006. Et c'est ce qui nous énerve un peu.

Monsieur Gérard HERISSON, ADECO

Monsieur, il est compréhensible que vous ne puissiez répondre à la place des politiques, mais dans le rapport, vous nous répondez politiquement. Le rôle que nous pouvons concevoir de la part d'une Commission dite d'évaluation, c'est d'évaluer. Ce n'est pas de prendre une décision à la place des politiques. Tout à l'heure, vous n'avez pas répondu à ma question quand j'ai fait état d'éventuelles complicités, connivences. Il n'y a pas de réponse. Mais néanmoins, c'est bien une décision politique. Personne ne vous oblige à prendre une décision, à donner un avis favorable. Vous pouvez très bien faire un travail consciencieux tout en donnant les points forts et les points faibles, puis c'est après aux politiques de prendre leurs décisions. D'ailleurs, il existe une Commission au sein de l'Assemblée Nationale d'Evaluation, des choix technologiques et scientifiques qui est d'ailleurs pro nucléaire en général, mais enfin peu importe. Donc ce n'est pas votre rôle de dire : le législateur prendra une décision en 2006 sans obstacle. Vous sortez, à mon avis, je peux me tromper, ou alors prouvez-moi le contraire, de votre rôle.

Monsieur André GERARD, Maire de Lezéville

Je voudrais apporter une petite précision quant au sujet de la Suède qui a été évoqué tout à l'heure, en ce sens que ce ne sont pas les parlementaires qui prendront la décision, mais les habitants de la région. C'est-à-dire que la Suède est beaucoup plus avancée que nous dans le domaine de la recherche dans leurs laboratoires, ils en sont au procédé de reprise des conteneurs, le cas échéant, et donc les habitants ont pris confiance dans le travail, ils ont été convenablement informés contrairement à nous, puisque nous ne voyons rien, à chaque fois qu'on veut aller voir le laboratoire, on nous le refuse, ou nous ne pouvons y accéder pour des questions de sécurité, et en Suède la décision sera prise par les habitants et non par les parlementaires.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur FERNBACH !

Monsieur Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt

Je ne veux pas répondre à Monsieur FLEURY sur le commentaire qu'il a fait, mais je voulais juste préciser que justement, nous n'avons peut-être pas eu le temps et l'occasion de poser des questions aux scientifiques, parce qu'en fait, moi personnellement ce qui m'a choqué, ce sont les conclusions qui ont effectivement donné de l'eau au moulin des anti-labos ; la preuve, c'est de la dynamite et ça a explosé en pleine salle ; mais je répète et j'enfonce le clou, ce qui est choquant c'est qu'actuellement l'ANDRA n'a pas été au bout de ses études et de ses recherches et j'aurais souhaité que ce point de vue ressorte clairement de façon à ce que les décisions ne puissent être prises que lorsqu'on aura acquis suffisamment de certitudes. En fait, c'est une décision, nous n'avons pas le droit à l'erreur. Et deuxièmement, je pense qu'il faut que nous maintenions un climat de confiance et d'honnêteté et c'est vrai que pour les gens qui ne sont pas opposés au laboratoire et peut-être même au stockage, il faut quand même essayer de garder un dialogue objectif et que nous n'ayons pas l'impression qu'on nous amuse avec un laboratoire et que les décisions sont prises par ailleurs dans une autre filière et que nous sommes mis devant le fait accompli. Là je crois qu'effectivement, tout le monde risque de se mettre en opposition à tout ce qui va être pris, même si ce sont de bonnes décisions. Voilà ce que je voulais rappeler aujourd'hui.

Le CLIS effectivement est une excellente tribune où tout le monde a la possibilité de s'exprimer clairement et il faut maintenir ce débat de façon à continuer ce travail de veille, de vigilance dans un maximum de clarté et de confiance. Une fois que la confiance est rompue, il n'y a plus de dialogue possible.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Avez-vous eu le sentiment, Monsieur FERNBACH, en prolongeant votre intervention, que les opposants n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer ce soir ?

Monsieur Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt

Justement, c'est pour ça que je disais que le CLIS est un des outils où les opposants peuvent s'exprimer et ils s'en sont bien servis. Donc ça prouve bien l'utilité du CLIS. Ca a le mérite d'exister et de permettre aux gens de s'exprimer autour d'une table, pas forcément de la meilleure façon possible, parce qu'en fait les débats ont largement débordé au niveau politesse, ne serait-ce que vis-à-vis des membres de la CNE qui ont eu le courage de se déplacer et d'exposer leurs travaux. Mais je pense qu'il faut effectivement y mêler aussi peut-être un problème psychologique et pas forcément scientifique de savoir comment aborder les sujets difficiles, de façon à ce que les débats restent posés et ne deviennent pas insensés. Parce que si chacun campe sur sa position, nous n'arriverons à rien.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Merci de rappeler aussi que la courtoisie à l'égard de ceux que nous avons invités est un devoir. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Je voudrais donner une précision : nous n'avons jamais écrit qu'il fallait arrêter les recherches dans le laboratoire de Bure. Nous avons dit au contraire qu'il fallait qu'elles se poursuivent et nous avons attiré justement l'attention des autorités pour dire que le statut du laboratoire de Bure en 2006, il fallait y veiller parce qu'en principe il s'arrête. Donc il faudra bien que nous puissions prolonger son activité pour faire les expériences. Maintenant, moi je ne suis pas géologue, je suis plutôt chimiste, mais je pense qu'une fois que les expériences seront finies à Bure, si on va vers un stockage, il y a tout un travail à recommencer qui durera très longtemps. Il faudra recreuser des nouveaux puits, il faudra faire une galerie qui enveloppe l'aire de stockage, c'est-à-dire faire ce que vous avez vu, peut-être à Yucca Mountain où ce sont des galeries de dix, douze kilomètres de long, ce n'est pas un laboratoire. C'est l'étape ultérieure, mais nous n'avons jamais dit qu'il fallait la faire non plus.

Nous n'avons jamais dit, si vous lisez bien ce qui est écrit, ce que vous nous avez prêté pendant pratiquement toute cette séance. Faites bien attention, un rapport comme cela ne s'écrit pas au coin d'une table. Tout ce qui est écrit demande beaucoup de boulot. Ce n'est pas fait comme ça en disant : tiens, on va faire un rapport et puis on va le remettre. Je crois que tous les termes qui sont là-dedans, si vous les regardez et en particulier dans les annexes, vous verrez que c'est quand même un bon travail, contrairement à ce que vous avez l'air de penser.

Nous nous sommes prononcés sur des aspects scientifiques des choses. Sur les aspects politiques, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, aujourd'hui je ne peux rien dire ici. Evidemment je partage un tas de choses que vous avez dites, évidemment, tout le monde les partage. Qu'y faire ? En tant que citoyens, nous pouvons faire quelque chose, mais pas en tant que membres de la CNE et cela vous n'avez pas l'air de comprendre.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur le Conseiller Général de Gondrecourt !

Monsieur Daniel LHUILLIER, Conseiller Général du canton de Gondrecourt

Quelques mots encore dans le prolongement des propos de Robert FERNBACH. Il est clair qu'aujourd'hui, nombreux parmi ceux qui s'intéressent de près au sujet sont persuadés que - j'allais utiliser cette mauvaise expression - que les carottes sont cuites. Le rapport est clair. Si nous mettons ce rapport à côté des déclarations de personnes gouvernementalement autorisées, nous avons objectivement le sentiment que, bien entendu les décisions ne sont pas prises, mais si demain le Gouvernement pose la question au Parlement, avec une préparation du sujet et avec la majorité que le Gouvernement a, il est clair que la question sera vite réglée.

Donc aujourd'hui, nous attendons un débat et un questionnement d'origine scientifique, bien sûr c'était ça le cœur du débat, mais le fond du problème en lisant ce rapport, c'est que les choses sont réglées. Et Robert FERNBACH a très bien montré que ceux qui voulaient se prêter, non pas au jeu parce que ce n'est pas un

jeu, mais à l'exercice du travail sur le sujet et de l'avancée de la réflexion sur le sujet, ont le sentiment aujourd'hui d'être floués.

Moi je n'ai pas le sentiment d'être floué parce que dès le début, j'utilisais tout à l'heure l'expression de machine infernale, dès le début j'ai senti cette machine infernale se dérouler impitoyablement et arriver à l'objectif qui était fixé, si bien que le débat paraît faussé. Pourrions-nous le reprendre ? Aujourd'hui, j'aurais besoin de garanties très fortes de la part de l'Etat, parce que les dés ne sont pas entre les mains ni de l'ANDRA, ni de la CNE. Les clés sont entre les mains des plus hautes instances de l'Etat, Monsieur le Préfet. C'est là que sont les responsabilités, c'est là qu'est le pouvoir de décision aujourd'hui.

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Ce que nous avons dit, mais ce n'est peut-être pas dit clairement, c'est que scientifiquement rien ne s'opposait pour aller plus loin, voilà, scientifiquement rien ne s'oppose pour aller plus loin dans la perspective d'un stockage. C'est tout ce que nous avons dit, si je résume en deux mots le rapport.

Madame Sylvie BERTRAND

La décision ne vous appartient pas, mais il me semble avoir lu que vous recommandiez que la décision soit prise comme c'était prévu...

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Mais quelle décision, nous n'avons pas dit qu'il fallait prendre la décision de faire un stockage, où est-ce que vous avez vu ou écrit ça ? Nous avons dit que scientifiquement rien ne s'opposait à aller plus loin. Que voulez-vous que nous disions de plus ? Expliquez-moi.

Madame Sylvie BERTRAND

Ce que je voulais dire aussi c'est qu'en fait vous, vous êtes l'alibi scientifique dont les pouvoirs publics vont avoir besoin pour dire : nous décidons de le faire parce que scientifiquement nous pouvons le faire. Et j'ai l'impression que ce rapport-là en tout cas est un bon alibi scientifique, même si des incertitudes peuvent apparaître par ailleurs. Alors ils vont faire comme moi les parlementaires, ils vont lire la première partie et ça leur suffira.

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

A ce moment-là, vous invitez les parlementaires pour qu'ils viennent débattre ici. Vous pouvez toujours les inviter, ils ne viendront peut-être pas. Nous, on vient.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur GODINOT !

Monsieur François GODINOT, CCI de la Meuse

Je vous crois tout à fait quand vous dites que notre argile est bonne, qu'elle est de bonne qualité. En revanche, vous dites ou vous reprenez à votre compte l'idée que les déchets seront confinés pendant cent mille ans. Nous savons que ça ne suffit pas. Est-ce que cette couche d'argile est suffisamment épaisse pour confiner sérieusement des déchets qui ne seraient pas de haute activité ? Parce que vous vous avez dit que vous proposiez de mettre des déchets de moyenne activité à vie longue. Est-ce que notre argile est assez épaisse pour confiner sûrement pendant plus de cent mille ans des déchets de moyenne activité qui, un jour ou l'autre, relâcheront des radionucléides. Et notre émotion est effectivement que nous habitons ici, mais les conséquences ne sont pas seulement pour nous. Le bassin versant fait que les radionucléides qui s'en vont dans l'eau, vont dans l'Ornain, vont dans la Saulx, vont dans la Marne et vont dans la Seine. Et dans cent mille ans, ce n'est pas nous qui sommes les plus touchés, c'est Paris. Quelles sont vos certitudes ? Pouvons-nous avoir une présomption de suffisante sûreté pour effectivement ne pas avoir l'impression d'être manipulés ?

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Sur ce problème du confinement, l'exemple que nous avons donné dans le rapport, parce que c'est celui-ci que vous mettez en exergue, c'est vraiment le cas de l'iode, pour lequel nous avons fait des mesures et c'est quasiment le seul élément avec le chlore, c'est-à-dire les plus mobiles, où nous avons des mesures de coefficients de diffusion. A partir de quoi, avec certaines hypothèses, nous pouvons avancer les chiffres qui sont dans le rapport ici.

Nous avons également indiqué qu'il fallait poursuivre ces expériences pour les mesurer in situ. On revient un petit peu à ce que l'on disait tout à l'heure, il faut vraiment vérifier que les valeurs numériques que nous prenons dans tous ces calculs sont correctes et bien vérifiées, pas en laboratoire, mais vérifiées dans la couche du Callovo-Oxfordien. Le plus mobile, ça veut dire que les autres n'iront pas plus vite, il ferait quelques dizaines de mètres en cent mille ans.

Monsieur André GERARD, Maire de Lezéville

Plusieurs dizaines de mètres. Si vous prenez cinquante mètres en cent mille ans, ça fait cinq cents mètres pour un million d'années, alors que les déchets vivent plus longtemps que ça. C'est-à-dire qu'au bout d'un million d'années ils peuvent être en surface.

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Après, ce qu'il faut bien que nous regardions, ce sont les analyses de sûreté qui suivent derrière. Dans cinq cent mille ans ou entre cinq cents et un million, l'activité aura décré. Qu'est-ce qu'il restera ? Il va rester du neptunium et de l'uranium et les descendants de l'uranium. Mais si vous faites les calculs après, tout ça est basé sur des calculs, pour l'instant nous ne pouvons pas faire autrement, c'est peut-être un peu malheureux mais c'est comme ça, c'est la prévision, à ce moment-là, on s'aperçoit que même ce qui arrivera à la biosphère dans les cas peut-être les plus

défavorables, ce sera en-dessous de la radioactivité naturelle. C'est ça qu'il faut aller voir jusqu'au bout.

Monsieur André GERARD, Maire de Lezéville

Dans les prévisions, s'il arrive quelque chose, par exemple un tremblement de terre, ce n'est pas impossible, les conditions seront modifiées et la migration se fera plus rapidement.

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Ecoutez, on a dit que c'est dans le cas d'un scénario normal. Nous n'avons pas parlé de l'accident, parce que l'accident, c'est autre chose. Mais nous ne l'avons pas analysé, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit dans le rapport. Evidemment il peut y avoir des accidents, il peut y avoir des intrusions humaines avant, même. Et ça, il faut que ça soit regardé dans les analyses de sûreté.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur CORRIER !

Monsieur Roland CORRIER, Conseiller général de Bar le Duc

Je ne retire pas un seul mot à ce qu'a dit mon collègue Daniel LHUILLIER tout à l'heure. Ce qui me paraît difficile aussi à entendre tout au long de cette après-midi, c'est la pression qui nous est faite pour qu'en 2006 il soit effectivement pris une position définitive. Et au fur et à mesure de ce que j'ai lu dans le document, 2006 revient comme une ritournelle. Si je reprends page 11, je lis : *"Il n'y aura pas en 2006 d'arguments décisifs pour prendre une décision de nature scientifique et technique quant à la transmutation"*. On élimine donc, puisqu'on ne pourra pas avoir une position claire en 2006. 2006, transmutation, exit.

Quant au stockage, le site de Bure est marqué par la présence de caractères favorables et l'absence en l'état actuel de connaissances de caractère défavorable

rédhibitoire. Donc il y a des affirmations, il n'y a aucun problème. Une liste de questions scientifiques reste encore à étudier, elle pourrait être dressée ; de quelles questions s'agit-il ? Le programme de l'ANDRA pour le délai restant est dense, on voit bien la pression du temps, mais pertinent, même si certaines durées d'expérimentations et d'observations seront trop courtes pour aboutir à des résultats définitifs d'ici 2006. Encore une fois 2006. Ensuite, un petit peu plus loin, sur la qualification de la roche, celle du secteur devra être confirmée par des travaux complémentaires à conduire après 2006. Donc quel intérêt, quelle urgence, puisque nous savons qu'il y aura encore des choses à faire après 2006 ? Et je m'arrêterai là, mais je crois que 2006 est une échéance que nous ne pouvons pas supporter, que nous ne pouvons pas accepter. Et la question de Monsieur DOSE relatée tout à l'heure, reprise par un intervenant, était bien : "2006 n'est pas raisonnable, sortons de cette échéance".

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

La CNE travaille dans le cadre de la loi ; au 31 décembre 2006, il n'y a plus de CNE. Légalement c'est fini. Donc nous, notre échéance et notre perspective, c'est 2006. Ce que nous disons après 2006, c'est simplement des choses qui se feront ou pas, nous n'en savons rien. Pour revenir sur le caractère rédhibitoire, le mot rédhibitoire nous paraît fort. Effectivement, c'est un mot qui est fort. Il fait référence à la RFS-III.2.f (Règle Fondamentale de Sûreté III.2.f). qui est une règle de sûreté édictée par l'Autorité de sûreté dans laquelle justement ce mot est utilisé pour avoir une évaluation par rapport à certains critères pour un site qui pourrait être envisagé pour un stockage. Ce n'est pas la CNE qui l'a inventé, le terme rédhibitoire, c'est l'Autorité de sûreté. Et je vous renvoie à la RFS-III.2.F C'est la bible, en gros, de la sûreté des stockages. Nous nous référons à ce qui a déjà été écrit, nous n'avons pas inventé le mot, je regrette. Revenez au document d'origine.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur CORRIER !

Monsieur Roland CORRIER, Conseiller général de Bar le Duc

Il aurait peut-être été intéressant d'avoir dans votre rapport l'information suivante : la date de 2006 n'est pas possible en fonction des éléments dont nous disposons actuellement. Et donc je crois que le législateur, à ce moment-là, aurait latitude pour décider du report éventuel de l'analyse et d'une décision. Aujourd'hui, vous laissez la porte ouverte à 2006.

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Nous pouvons discuter longtemps là-dessus, mais ce que nous avons oublié de dire, c'est qu'il y a deux autres axes de la loi que le stockage géologique. Et si on attend, par exemple pour l'axe 1, d'avoir suffisamment de renseignements pour pouvoir prendre une décision, alors là nous pouvons être tranquilles, ce n'est pas tout de suite. Nous sommes enfermés dans la loi. La loi dit : vous devez mener des recherches équilibrées, enfin avec le même poids sur les trois axes. Et je ne sais pas ce que le Parlement décidera pour l'axe 1 ou l'axe 3. Pour l'axe 2, comme vous le dites, nous voyons à peu près où ça va.

Monsieur André GERVAISE

Je vais reprendre Monsieur GODINOT puisqu'il a dit des erreurs. C'est en 1956 que la décision pour la bombe atomique a été prise, j'en sais quelque chose, puisque tous les copains qui étaient étudiants dans le domaine de la physique, ont été rassemblés à Saclay. Deuxièmement, sur le plan du civil, c'est en 1971 que la France a décidé de faire du nucléaire, l'année où les Américains ont décidé de cesser le leur, parce qu'ils ne savaient pas gérer les déchets et ils ne savent pas encore. Troisièmement, la Loi Bataille a été renforcée deux ans après, par un Ministre de l'Industrie qui, pour appâter, a donné du fric et vous le connaissez tous puisqu'il a été député de la Meuse et maintenant sénateur. Il ne faut pas raconter n'importe quoi, c'est pour cela qu'il faut de temps en temps faire le point.

Quand vous dites le labo, le labo ça fait dix ans qu'on en parle. La dernière fois, moi j'ai fait toutes les séances ici, et on a posé des questions. Il y a des scientifiques qui

viennent qui sont des vrais scientifiques, mais il y a des scientifiques qui sont des VRP de la COGEMA, il faut quand même le dire. Et ce n'est pas à ceux-là qu'il faut se fier.

Par contre, nous avons posé des questions, et j'en ai posé une : *"Quelle est la dangerosité des déchets à vie courte ?"* On m'a répondu : *"les déchets à vie courte se répandent dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol"*. Cela veut dire que là aussi, il y a des dangers qu'on méprise.

Troisièmement, le problème du labo transformé en centre d'enfouissement, puisqu'on parle tous de la réversibilité, un site tel que Bure n'est pas réversible. Ce qui n'est pas le cas du Mont Terri en Suisse qui est une colline accessible par tous les côtés. Ça veut dire que si nous voulons faire un centre de stockage à Bure, il faudra faire une dizaine de trous pour que ce soit accessible. Réversible veut bien dire accessible. Donc nous n'en sommes pas là.

Dernièrement, je reprends un truc que je dis tout le temps au téléphone à ceux qui m'appellent de l'extérieur, comme disent les Alsaciens : je suis dans la Meuse, Bar le Duc vous ne savez pas où c'est, pourtant la Meuse, c'est la poubelle nucléaire de la France, mais nous nous en fichons parce que cela remonte dans la Marne ! Et là ils écoutent. Parce que ce qui partira de Bure ira dans la Saulx qui est en profondeur souvent, mais ça va aussi dans la Marne et là, ça intéresse les gens.

Madame Danièle CHARLEMAGNE

Je voudrais rebondir sur les deux interventions et préciser une chose. On entend effectivement le discours : il faut bien en faire quelque chose. Et quand nous, résistants, on nous dit cela, nous sommes tout à fait d'accord, ils sont là ; il faut en faire quelque chose. Personnellement je ne suis pas hostile à un stockage, mais actuellement les décisions sont trop rapides et particulièrement pour l'enfouissement, quand on sait que l'enfouissement sera irréversible. Et je voudrais reprendre le côté américain de l'évocation de Monsieur, je me souviens avoir lu quelque part qu'après la bombe d'Hiroshima, Oppenheimer a déclaré que nous avons fait le travail du diable. Aujourd'hui, non seulement nous le continuons, mais je crois qu'en enfouissant, nous allons le perfectionner.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

D'autres questions, oui, Monsieur !

Monsieur Jean-Paul FEVRE, CDFT Haute-Marne

Une petite remarque : c'est vrai que Paris est loin de Bar le Duc, mais tout à l'heure, quand le maire de Lezéville a posé une question sur la remontée des radionucléides en évoquant l'hypothèse d'un séisme, à Paris, on n'a peut-être pas su qu'au mois de février de 2003, un séisme de 5 sur l'échelle de Richter, je crois, Monsieur MOUROT pourra le confirmer, a ébranlé la région, donc l'hypothèse n'est pas complètement idiote.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

J'aurais voulu une réponse à la lettre que j'avais envoyée à la CNE le 21 janvier, qui parlait des surpressions.

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

Les causes de surpression, il peut y en avoir plusieurs, mais la plus banale de toutes, c'est le retard à la compaction des argiles. Quand les argiles se déposent au fond d'une mer ou d'un lac, ils contiennent en volume jusqu'à 80 % d'eau, et le poids des sédiments, de la colonne de sédiments qui se déposent au-dessus, réduit progressivement cette quantité d'eau. Et quand les argiles sont particulièrement imperméables, il y a des retards à la compaction, c'est-à-dire que la pression dans les aquifères s'établit normalement à la hauteur d'une colonne d'eau correspondant à la hauteur de sédiments, alors qu'à l'intérieur de l'argile, la pression demeure pendant quelquefois plusieurs millions d'années en retard. Donc vous avez des pressions plus élevées à l'intérieur de la couche d'argile. C'est un phénomène qui a été vu pour la première fois à propos des roches-mères de pétrole et de l'expulsion

du pétrole hors des argiles où il prend naissance. Ça c'est la cause la plus simple de toutes.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

En quelque sorte, entre diffusion, osmose ou le troisième terme, je ne m'en rappelle plus, mais quand Monsieur LANCELOT est venu pour GdR FORPRO - donc il n'y a que quelques mois -, je lui ai posé la question, il m'a dit : *"Je vous dirai qu'honnêtement, nous n'avons encore pas cherché de ce côté-là"*. Vous, vous avez une explication, j'en ai lu dans le rapport de la CNE, mais franchement je n'arrive pas à retrouver mes petits là-dedans ; moi je voudrais savoir si c'est diffusion ou osmose, et quelle est l'incidence possible sur un stockage ?

Monsieur Bernard TISSOT, Président de la Commission Nationale d'Evaluation

La diffusion est sans aucun doute le mécanisme de propagation éventuelle de radionucléides et c'est là-dessus que l'ANDRA a mené ce calcul pour lequel on leur a dit : attention, ce point est extrêmement important, donc on le reprend dans notre rapport, mais vous devez nous le confirmer, et vous devez nous confirmer que ceci est un calcul valide. Ça c'est un point. Mais la diffusion, c'est le mécanisme de déplacement des radionucléides, ce n'est pas l'origine des surpressions. Je ne vous ai pas dit, excusez-moi, que ce retard à la compaction était la source de la surpression dans ce cas-là, je vous ai dit : "le mécanisme le plus fréquent dans la géologie qui amène des surpressions de ce genre, c'est le retard à la compaction dans les argiles".

Monsieur Robert GUILLAUMONT, Membre de la Commission Nationale d'Evaluation

Une autre explication aussi qui est en parallèle, c'est le phénomène d'osmose. L'argile se comporterait dans son ensemble comme une membrane semi-perméable et comme l'eau qui est dans les aquifères supérieurs et inférieurs a une force ionique

qui est très faible, et que dans la couche d'argile l'eau est salée avec une force ionique à peu près de 0,1, enfin plus élevée, cela fait que comme on a des argiles qui ont des propriétés de type un peu semi-perméables, l'eau va des aquifères vers l'intérieur de la couche. C'est la deuxième explication possible. Ça va du haut vers le bas, du bas vers le haut. Cela aurait tendance à donner un mouvement de l'eau de l'extérieur de la couche à l'intérieur. Ceci s'établit aussi sur des temps géologiques, c'est simplement dû à des différences d'activités thermodynamiques de l'eau, enfin c'est un phénomène qui est connu, les arbres font monter la sève par ce mécanisme.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons remercier la CNE de cette présentation qui n'a pas toujours été très facile et continuer l'ordre du jour. Monsieur STERPENICH, pour un point sur l'avancement de l'étude IEER ?

Monsieur Jérôme STERPENICH, Secrétaire Scientifique du CLIS

Nous avons reçu le rapport préliminaire de l'IEER le 29 septembre dernier. Dans un premier temps, ce rapport va être diffusé aux membres du Bureau pour observation. Je vous rappelle également que la semaine prochaine, le groupe de travail qui est chargé de suivre la mission de l'IEER se réunira afin d'émettre ses observations, qu'il transmettra ensuite au prochain Bureau du CLIS. A la suite des différentes observations, l'IEER rédigera un rapport final qui sera remis en décembre prochain et qui sera présenté courant janvier au CLIS.

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Je vais poursuivre le temps de l'absence de Monsieur le Président. Sur cette partie, travail de recherches de l'IEER, je vais en profiter pour rappeler que si je suis opposant, je suis aussi favorable à la recherche, à la vraie je veux dire. Nous avons été à l'initiative de ce rapport, nous avons, je ne dis pas fait pression, mais relancer plusieurs fois l'IEER pour qu'il accepte de faire ce travail. Nous avons pris des

risques à ce niveau-là parce que je ne connais pas le contenu du rapport, je le connaîtrai comme vous en janvier. Simplement, nous avons confié à des experts que nous considérons indépendants la possibilité de s'exprimer sur le sujet, sur le travail que fait l'ANDRA. J'attends de voir ce que disent ces experts. Je veux simplement en profiter pour dire que nous ne sommes pas opposés à la recherche, quand cela nous semble un travail indépendant. Le seul problème, c'est celui-là, c'est celui de l'indépendance et c'est une vaste question. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet. Maintenant, si vous avez des questions par rapport à ce travail en cours de l'IEER, nous pouvons y répondre, plutôt Jérôme que moi, puisque je n'ai pas encore eu le rapport en main. Oui, Monsieur MOUROT, allez-y.

Monsieur André MOUROT, CEDRA 52

Le rapport étant arrivé le 29 septembre, faut-il 15 jours pour que ça aille du secrétariat du CLIS jusqu'aux gens du Bureau ? Cela fait un peu beaucoup et nous avons ça le jour même de la séance plénière, alors qu'il aurait été intéressant de l'avoir avant pour pouvoir en parler.

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Si je peux me permettre de répondre sur cette partie-là, parce que je suis à l'initiative de la remise, c'est-à-dire que c'est moi qui ai dit qu'il n'y avait pas le feu, et qu'on pouvait nous remettre ça, parce que c'était pratique, aujourd'hui. Il me semble qu'effectivement ce dossier pouvait attendre, donc quand Benoît JAQUET m'a demandé si je voulais l'avoir par courrier ou s'il pouvait me le remettre aujourd'hui, j'ai pensé à titre personnel que ça pouvait attendre aujourd'hui. C'est la réponse à la question, là je suis pour le coup responsable.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Nous allons poursuivre l'ordre du jour

Je vais en profiter pour faire un point sur l'appel d'offres "géothermie". Nous avons lancé un appel d'offres concernant la géothermie pour savoir quels sont les moyens

que nous devrions mettre en œuvre pour définir s'il y a ou non ressource géothermique sur le site de Bure. Malheureusement, cela a été infructueux et nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons décidé cette fois-ci de consulter en amont les organismes susceptibles de faire le travail, ce qui a commencé à être fait. Et ensuite, quand nous aurons une liste d'entreprises qui seront disposées à nous répondre là-dessus, nous relancerons un appel d'offres qui sera ouvert à tous pour essayer cette fois-ci d'avoir une réponse et comme pour l'IEER, de pouvoir avancer sur un autre point de ce qui se fait à Bure. Avez-vous des questions là-dessus ? Monsieur MOUROT, je vous écoute.

Monsieur André MOUROT, CEDRA 52

Est-ce des gens indépendants ?

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Mais c'est le souci du CLIS ça, Monsieur MOUROT, l'indépendance, et j'ai dit tout à l'heure que c'était compliqué, c'était sûrement la partie la plus compliquée à obtenir. L'indépendance pour moi veut dire l'adoption à l'unanimité pour ce qui nous concerne. Autant les anti-labos, c'est comme cela que vous nous appelez, que les pro, que ceux qui se posent des questions ; je crois que l'indépendance pour nous n'a pas de définition, si ce n'est l'unanimité. Si nous sommes tous d'accord pour commander un travail à un organisme, à partir de là, j'estime qu'il est indépendant. Autrement, je pense qu'il n'est pas indépendant, voilà.

Des questions sur la géothermie, a priori il n'y en a plus. Pour les modifications budgétaires, nous allons être obligés de remettre à la prochaine plénière. Nous avons le quorum en début de séance, mais on ne l'a plus. C'est toujours le problème quand nous recevons un organisme invité, c'est que nous commençons par lui et qu'en fin de séance, souvent nous ne sommes plus suffisamment nombreux. Nous ne pouvons pas faire autrement que de reporter la décision modificative à la prochaine plénière qui sera en principe en janvier pour la remise du rapport de l'IEER.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Les modifications qui vous étaient proposées n'étaient pas substantielles et la structure administrative du CLIS peut fonctionner avec la décision primitive. Je crois qu'il faut que nous respections les règles du jeu, surtout après une séance où nous avons beaucoup dit que la loi n'était pas respectée. N'allez pas donner le mauvais exemple ! Nous reporterons à une séance prochaine.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Moi, je suis bien d'accord avec la décision, de dire que le quorum c'est la moitié des membres. Par contre, j'en profite là pour que vous soumettiez quand même peut-être à votre Bureau, monsieur le Préfet, une question réellement qui me gêne beaucoup. Je voudrais bien savoir comment nous fonctionnons au CLIS. Parce que quand le budget a été présenté l'année dernière, nous avons mis un budget communication. Nous avons fait une commission communication depuis maintenant trois ans, nous bossons, je vous le garantis, et puis nous avons pris des décisions, c'était celle des mailings, celle des encarts dans les journaux, et nous avons dit que nous étions favorables à des spots télé qui sont vraiment plus percutants encore que tout le reste. Donc nous vous avons soumis lors du budget un budget communication qui comprenait les spots télé et tout le monde a dit oui. Or, il y a deux mois, le Bureau a dit non. Alors je voudrais savoir qui gouverne, vous, le bureau, ou nous ici ?

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Monsieur COLLIN, le CLIS a vocation à faire de l'information. Mais il n'a pas vocation à faire de l'information sur son existence ou sur la notoriété de ses membres, il a vocation à faire de l'information sur le sujet pour lequel il a été constitué, à savoir l'existence des déchets nucléaires, un parc de centrale nucléaire, et les conditions dans lesquelles nous allons traiter ces déchets, le cas échéant, une information sur les formules évoquées longuement, au cours de cette assemblée, les axes de la Loi Bataille, notamment le stockage des déchets en couche géologique profonde. Un

certain nombre et j'en ai été, a constaté qu'aujourd'hui l'information faite par le CLIS et proposée par sa commission a consisté à apposer des panneaux à l'entrée de telles ou telles communes du département disant le CLIS existe ; c'est une information utile, mais est-ce que c'est vraiment le principal de l'information que le CLIS apporte ? Et en quoi est-ce que cela contribue à faire connaître aux populations les objets considérables qui ont été évoqués depuis le début de cette séance ? Deuxièmement, il nous a été proposé au sein du CLIS des spots télévisés au cours desquels tel ou tel membre du Bureau s'exprimerait en son nom personnel. Est que c'est sur ça que nous attendons le CLIS ?

Je peux vous assurer qu'il y a eu débat important sur le sujet. Nous avons pris acte de ces propositions faites par la commission à laquelle vous appartenez. Nous n'avons pas complètement désavoué cette commission puisque nous avons laissé passer les informations qui visaient la presse écrite. Nous avons estimé qu'il s'agissait de crédits publics et que nous avons un devoir d'évaluation de leur utilisation et que les formes choisies pour la communication ou l'information des citoyens, parce que c'est ce qui est en cause, nous paraissaient peu adaptées aux missions de ce CLIS. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons collectivement pris cette décision. Nous avons considéré que cette question de l'information, qui était essentielle pour le CLIS, méritait qu'il y ait un débat approfondi pour que, nous semble-t-il, d'autres orientations soient prises et des exemples ont été cités, je peux les reprendre, mais certains pourront les confirmer ; nous nous sommes dit : pourquoi n'est-ce pas le CLIS qui organise ce colloque qui est à venir sur l'impact économique et veille à ce qu'il soit organisé dans des conditions d'impartialité constatées par tout le monde ? Il m'a été dit que le CLIS, il y a quelques années, procédait différemment et a eu l'occasion d'organiser un colloque. Ce que nous avons souhaité au sein du Bureau, c'est que l'on s'interroge sur les formules retenues jusqu'à présent qui nous paraissaient très classiques et qui nous paraissaient être celles que les cabinets dit de communication ont tendance à donner d'une manière un peu mécanique, pour être un peu plus imaginatifs, un peu plus créatifs, parce que nous sentons bien que sur cette question du nucléaire, quelle que soit la ligne de partage, il y a quand même nécessité d'éclairer, d'informer le citoyen et de le préparer à tous les débats à venir.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Je vous comprends bien, mais ce que je vous reproche, c'est la décision du Bureau d'avoir remis en cause une décision d'une assemblée plénière, vous comprenez bien cela. Et croyez bien qu'il n'était pas question de mettre nos binettes à la télévision, c'était une voix off, et d'ailleurs nous savons que le coût est important. Mais je crois que nous avons eu un souci intellectuel, nous avons vraiment posé des problèmes sur lesquels nous voulons que les gens réfléchissent. Je crois qu'il y a des pro-labo, moi je suis opposé au labo, nous nous entendons très bien, nous avons fait des textes en commun, nous avons lu nos proses l'un à l'autre. Ne croyez pas que c'est une déviation à notre profit personnel. Je comprends votre réflexion, mais ce qui m'inquiète, c'est que le Bureau n'a pas à remettre en cause une décision de l'assemblée plénière.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Là je crois que vous pouvez avoir votre position sur le sujet, mais je vous appelle à un minimum d'objectivité. Lorsque nous avons pris la décision, nous avons autorisé une dépense, mais cela ne nous prive pas de liberté de jugement sur le contenu et l'utilisation des crédits pour lesquels nous avons donné une autorisation. Nous avons autorisé l'engagement d'une dépense, ensuite nous avons regardé en quoi consistait la communication qui nous était proposée, et nous avons estimé qu'engager des dépenses dans cette direction-là ne nous paraissait pas une chose suffisante.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Oui, mais je voudrais qu'on précise alors dans le règlement intérieur le rôle du Bureau, ses interventions possibles.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Je vous rappelle qu'au-delà de cette orientation qui concernait la communication, nous étions en face d'une deuxième disposition, c'est qu'il s'agit de crédits publics et qu'il y a toujours un regard sur la pertinence de l'utilisation de ces crédits.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Je suis bien d'accord.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Vraiment, ce n'est pas une décision qui a été unilatérale, c'est une décision qui a été collective, et sur laquelle le Bureau a été tout à fait clair, tout à fait précis. Il y a au moins trois membres du Bureau dans cette salle, je les invite à s'exprimer et à nuancer mon propos s'ils le souhaitent.

Monsieur Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt

Je fais partie de la commission "communication", et avec Monsieur COLLIN, nous avons eu de nombreuses réunions à Bure, au lavoir, pour préparer cette campagne et pour savoir comment nous allons la mener. Effectivement, quand au sein du Bureau nous avons présenté nos travaux et nos propositions, moi-même j'étais un petit peu déçu, parce que le Bureau n'a pas souhaité adhérer en totalité à la campagne que nous avons concoctée. Il y avait l'aspect du coût, c'est vrai et je m'incline devant la décision du Bureau, dans la mesure où nous avons pu sauver une partie sous forme de campagne de presse dans certains quotidiens, pour essayer d'expliquer aux gens que le CLIS existe et comment nous pouvons fonctionner. Je reconnais aussi que j'ai demandé à ce qu'à l'ordre du jour du prochain Bureau, nous inscrivions justement une réflexion sur la façon de communiquer au niveau du CLIS, parce que j'ai l'impression que se limiter à des panneaux d'affichage qui de temps en temps sont tagués ou à des petits dépliants que les gens lisent ou ne lisent pas, c'est vrai que c'est peu. En tant qu'élu, je me pose la question de savoir comment communiquer, ne serait-ce qu'au niveau de mon village, au niveau de la population, au niveau des scolaires ; à quel moment franchit-on une zone entre intox et information ? En fait, c'est un débat que je souhaite qu'on

puisse mener d'abord au niveau du Bureau, peut-être l'étendre au niveau de la plénière pour savoir comment le CLIS peut faire pour mieux communiquer et trouver des nouvelles formes de communication pour que les gens effectivement puissent s'exprimer dans un débat qui est important pour les générations à venir.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Ce que vient de me proposer Monsieur FLEURY, c'est d'associer les membres de la commission à ce débat que nous tiendrons le lundi 25 octobre.

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Je voudrais juste préciser sur ce point qu'il ne s'agit pas du tout de désavouer la commission "communication" ; dans notre esprit, c'est de se poser la question de l'impact de la communication telle que nous la faisons, et nous avons décidé de redébattre de la façon de communiquer. Par contre, ce qui me semble évident, c'est qu'il faut que nous en débattions au prochain Bureau avec la commission "communication", que nous établissions une stratégie de communication, et qu'effectivement nous la proposons à la prochaine plénière qui sera en janvier. Il n'y a pas de problème au niveau du calendrier. Je pense que c'est la bonne procédure, d'en redébattre à nouveau et de proposer à la prochaine plénière d'avaliser la politique de communication du CLIS.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

D'autres observations ? Y a-t-il des questions diverses qui ne supposent pas de quorum ?

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Moi je voudrais donner une information à la plénière restreinte. Vous savez que le CLIS a été invité au fameux débat du colloque européen, deuxième étape, qui aura lieu à Bar le Duc. J'ai fait partie dans le dernier Bureau de ceux qui pensaient qu'on ne devait pas intervenir à ce colloque. Je pensais qu'il était normal que tous les membres de la plénière puissent y participer, pris en charge par le CLIS ; la décision a été prise, donc là, je n'avais pas d'objection. Par contre, il me semblait pour le moins maladroit de commencer notre mission de communication alors que nous n'avons pas encore défini cette politique. Je l'ai dit au dernier Bureau, je m'en suis expliqué, je le fais aujourd'hui, je veux de l'information, donc je vous communique simplement ma position : je suis toujours opposé à ce que nous participions, mais nous le ferons puisqu'il y a une majorité, en tant qu'intervenants au prochain débat. Ce qui me gênait, c'était que nous n'ayons pas défini notre nouvelle politique de communication et deuxièmement il me semble que cet institut qui organise ce fameux colloque n'offre pas toutes les garanties d'indépendance que nous sommes en droit d'obtenir quand nous voulons intervenir au nom du CLIS. C'est à ce titre-là que j'y suis toujours opposé. Je rappelle que jusqu'à maintenant dans ce combat que je mène, je n'ai jamais refusé une tribune, jamais, c'est la première fois. Et j'estime que cette fois-ci, ce n'est pas notre place, ce n'est pas la place du CLIS. Si vous avez des réflexions par rapport à cela, je serais content de vous entendre.

Monsieur Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Ce n'est pas une question, mais c'est pour dire que si j'avais été encore au Bureau, j'aurais dit aussi que ce n'est pas la place des membres du CLIS. Maintenant, qu'il y ait un observateur, puisque de temps en temps nous entendons bien des questions sur la distribution de l'argent, je ne suis pas contre. Mais quelle va être la position de la personne qui va nous représenter, cette personne est pour les fonds et contre les fonds, ou ceci ou cela. Je crois que c'est un piège dans lequel il n'aurait pas fallu se fourrer. Vraiment, je me demande quelle va être le discours du représentant.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Autres observations, autres questions ? Monsieur FERNBACH !

Monsieur Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt

J'ai fait une observation tout à l'heure quand certaines personnes parlaient des pro-labo. J'estime que normalement tout le monde doit être pro-labo. C'est une bonne chose qu'il y ait un labo pour faire des études et des expériences. Et là c'était proféré comme une sorte d'accusation. Donc, j'aimerais bien que ces gens-là précisent leur pensée. Pro-labo ne veut pas dire pro-enfouissement, ce n'est pas cela du tout. Le labo, nous l'avons pour faire des études, des expériences.

Pour revenir au colloque de novembre, effectivement, nous avons évoqué le problème au cours du dernier Bureau, et j'ai été chargé d'assister à une réunion préparatoire qui se tenait à La Hague le 2 octobre. Je n'ai pas encore eu l'occasion de rendre compte puisque c'était censé être fait au prochain Bureau, mais juste un préalable. Je pense qu'il y a deux aspects. Ce genre de réunion, on craignait un peu que ce soit des mondanités où on dit beaucoup de choses sans beaucoup de suite. Mais inversement, c'est l'occasion aussi de réunir dans une même salle l'ensemble des acteurs de la filière nucléaire, que ce soit les producteurs, les utilisateurs, ceux qui sont chargés du suivi, du stockage, et aussi les opposants à toutes les filières et effectivement de nourrir un débat. Maintenant, je pense qu'il est logique que ce colloque se déroulant à Bar le Duc, le CLIS y assiste au moins en tant qu'auditeur. Participer aux tables rondes, je pense que cela sera discuté lors de la prochaine réunion pour savoir effectivement la teneur. Au niveau du CLIS, il y a toujours cette problématique, la personne ou les personnes qui assistent à ces réunions, lorsqu'elles s'expriment, s'expriment-elles en leur nom ou au nom du CLIS ? C'est une des difficultés au niveau communication de faire transpirer à travers les propos sa version de la chose ou ce que l'ensemble des membres du CLIS voudrait faire porter comme message. Et c'est pour cela qu'effectivement, nous nous posons la question de savoir si nous participons à ce colloque en tant qu'intervenants ou en tant qu'auditeurs. La décision n'est pas encore prise, mais je pense que malgré tout, assister à ce genre de réunion permet quand même d'élever le débat et d'enrichir nos connaissances et côtoyer l'ensemble des acteurs de la filière.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Avant d'en terminer, je tiens à dire que je regrette les excès survenus pendant cette réunion, et notamment les attaques personnelles visant ceux que nous invitons et qui acceptent de se déplacer. Il faut qu'il y ait un minimum de courtoisie et de respect.

Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM

Je ne conteste pas qu'il y a eu de légers débordements, mais je n'y vois rien d'anormal dans le contexte ; quant au respect, c'est valable dans les deux sens.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Je vous remercie de votre participation. La séance est levée.